

Ministère des Affaires étrangères et
du Commerce international

1999–2000 Budget des dépenses

Rapport sur
les plans et les priorités

Approuvé

Ministre du Commerce international

Ministre des Affaires étrangères

TABLE DES MATIÈRES

Section I	Messages	1
	Message des ministres	1
	Déclaration de la direction	4
Section II	Vue d'ensemble du Ministère	5
	A. Mandat, rôles et responsabilités	5
	B. Objectif	5
	C. Contexte opérationnel	6
	D. Plan de dépenses	10
Section III	Plans, priorités, stratégies et résultats escomptés	11
	A. Résumé des priorités et des résultats escomptés	11
	B. Plans des secteurs d'activité	13
	Promotion du commerce international	13
	Politique commerciale et économique	17
	Coopération et sécurité internationales	22
	Aide aux Canadiens à l'étranger	34
	Diplomatie ouverte	37
	Services ministériels	42
	Prestation de services aux autres ministères	46
	Services de passeports	48
	C. Rapport consolidé	50
	Tableau des Initiatives législatives et réglementaires	50
	Stratégies de développement durable	50
Section IV	Renseignements supplémentaires	52
	Tableau 1.0 Autorisations de dépenser	52
	Tableau 2.1 Structure organisationnelle	53
	Tableau 2.2 Missions diplomatiques du Canada à l'étranger, par région	54
	Tableau 2.3 Équivalents temps plein (ETP) prévus du personnel canadien par secteur d'activité	55
	Tableau 2.4 Équivalents temps plein (ETP) prévus du personnel recruté sur place par secteur d'activité	55
	Tableau 3.1 Dépenses en capital par secteur d'activité	56
	Tableau 3.2 Projets d'immobilisation par secteur d'activité	57
	Tableau 4.0 Article courant de dépenses par catégorie	58
	Tableau 5.0 Ressources du Programme par secteur d'activité pour 1999–2000	59

Tableau 6.1	Paiements de transfert par secteur d'activité60
Tableau 6.2	Détails des paiements de transfert par secteur d'activité61
Tableau 6.3	Détails des contributions aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies64
Tableau 7.1	Détails des recettes à valoir sur le crédit65
Tableau 7.2	Détails des recettes portées au Trésor65
Tableau 8.0	Coût net du programme pour 1999–200066
Tableau 9.1	État des opérations du fonds renouvelable du Bureau des passeports66
Tableau 9.2	État des variations de la situation financière du Bureau des passeports67
Tableau 9.3	Utilisation prévue du fonds renouvelable du Bureau des passeports67
Tableau 10.0	Prêts, investissements et avances par secteur d'activité67
Tableau 11.0	Incitatifs fiscaux67
Tableau 12.0	Lois et règlements68
Tableau 13.0	Références71

Abbreviations

AELE	Association européenne de libre-échange
AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
ALENA	Accord de libre-échange nord-américain
AMF	Autres ministères fédéraux
APEC	Asia-Pacific Economic Cooperation (Coopération économique Asie-Pacifique)
ASACR	Association sud-asiatique de coopération régionale
CICAD	Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues
CICR	Comité international de la Croix-Rouge
CMI	Commission mixte internationale
COSMOS	Système de gestion des opérations consulaires
CPI	Cour pénale internationale
CSI	Coopération et sécurité internationales
CSNU	Conseil de sécurité des Nations Unies
DCI	Développement du commerce international
ICCU	Initiative commerciale Canada-Union européenne
ETP	Équivalent temps plein
G7/G8	Groupe des sept pays les plus industrialisés [Allemagne, Canada, États-Unis, France, Italie, Japon, Royaume-Uni] plus Russie
IED	Investissement étranger direct
IFI	Institutions financières internationales
LLEI	<i>Loi sur les licences d'exportation et d'importation</i>
MAECI	Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
MVK	Mission de vérification au Kosovo
OEA	Organisation des États américains
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIT	Organisation internationale du travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONU	Organisation des Nations Unies
OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
PCE	Politique commerciale et économique
PDME	Programme de développement des marchés d'exportation
PDME-I	Programme de développement des marchés d'exportation—Promotion de l'investissement étranger
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petites et moyennes entreprises
PPT	Programme de perfectionnement de la technologie

PNUCID	Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
SDC	Service des délégués commerciaux
SFOR	Force de stabilisation [de l'OTAN en Bosnie]
UE	Union européenne
ZLEA	Zone de libre-échange des Amériques



SECTION I MESSAGE DES MINISTRES

Le commerce international est la principale source de prospérité, d'emplois, de croissance économique et de hausse du niveau de vie pour les Canadiens. Notre prospérité, nationale et individuelle, suppose la paix et la stabilité sur la planète. Au Canada et à l'étranger, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international s'efforce d'accroître la prospérité, et de renforcer la sécurité des Canadiens et de tous les peuples. Nous faisons participer les Canadiens et les sensibilisons aux liens qui existent entre nos intérêts au pays et à l'étranger, ainsi qu'entre ces derniers et les valeurs et la culture du Canada.

Toutes nos activités sont axées sur les Canadiens; elles visent à améliorer leur niveau de vie, à créer des emplois et à stimuler la croissance économique, à promouvoir la sécurité nationale et humaine, à renforcer l'unité nationale, à fournir des services consulaires aux voyageurs et à ceux qui vivent à l'étranger et à accroître l'engagement des citoyens et les débouchés pour les jeunes, les Autochtones et les femmes. De même, le Ministère fait la promotion de la culture canadienne et des études à l'étranger comme moyen d'exprimer nos valeurs et nos intérêts, et de mieux faire comprendre la vision canadienne des problèmes internationaux. Appelées parfois « troisième pilier » de la politique étrangère canadienne, ces activités renforcent la culture au Canada même en permettant d'ouvrir des marchés étrangers à nos artistes, et elles contribuent à l'unité nationale.

Le principal défi que pose la défense de nos intérêts à l'étranger consiste à saisir les occasions de résoudre les problèmes—aussi bien les difficultés de longue date que celles qui viennent de surgir—et d'éliminer les autres dangers qui planent sur la sécurité mondiale. Conscient de la complexité croissante de ces défis, mais aussi des possibilités accrues qu'ils présentent, le Canada contribue au renforcement de l'intendance mondiale. Plus que jamais notre prospérité et notre sécurité dépendent d'un système international sûr et stable, et basé sur des règles. Le Ministère doit donc jouer un rôle élargi dans la gestion de ce système, en particulier au sein du Groupe des huit nations les plus industrialisées (le G8), de l'Organisation des Nations Unies (l'ONU), de l'Organisation mondiale du commerce (l'OMC), de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (l'OTAN) et de l'Accord de libre-échange nord-américain (l'ALÉNA).

Durant son mandat au Conseil de sécurité des Nations Unies, qui a débuté le 1^{er} janvier 1999 et qui durera deux ans, le Canada défendra ses intérêts dans la préservation de la paix et de la sécurité internationales. L'élection du Canada au Conseil de sécurité témoigne de nos capacités et de notre leadership dans des dossiers comme l'interdiction des mines antipersonnel, des efforts que nous avons déployés en vue de la création de la Cour pénale internationale, ainsi que de notre participation de longue date aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. L'un des principaux objectifs du Canada durant son mandat au Conseil de sécurité est l'intégration, aux travaux du Conseil de sécurité, des préoccupations relatives à la sécurité humaine, à la prévention des conflits, à la consolidation de la paix, ainsi qu'aux droits de la personne et aux libertés fondamentales. Nous oeuvrons pour rendre le Conseil de sécurité plus efficace, plus transparent et plus sensible aux points de vue légitimes de tous les États membres des Nations Unies.

Les diplomates canadiens continuent à promouvoir une coopération mondiale accrue en nous attaquant aux problèmes de sécurité humaine que posent des menaces transnationales comme le trafic des drogues, le terrorisme, les problèmes environnementaux, les violations des droits de la personne et la prolifération des armes, en particulier des armes légères. La Convention d'Ottawa sur l'interdiction des mines antipersonnel, qui est le

fruit d'un partenariat sans précédent entre la société civile et le gouvernement, deviendra une loi internationale, et elle entrera en vigueur en mars 1999. Nous prônons la mise en oeuvre rapide de l'accord de 1998 visant la création d'une Cour pénale internationale, laquelle réprimera les infractions les plus graves au droit humanitaire. Nous collaborons avec la Norvège et d'autres pays qui partagent nos idées, afin de contrôler la prolifération des armes légères à usage militaire par la consolidation de la paix, ainsi que par la lutte contre le trafic illicite et le contrôle du commerce légitime. Nous recherchons, avec d'autres pays qui partagent nos idées, des mécanismes d'intervention mondiale contre le travail des enfants et l'embrigadement des enfants-soldats.

Afin de protéger la sécurité nationale du Canada, nous continuons à promouvoir la non-prolifération, le contrôle et le désarmement dans le cas des armes de destruction massive et des missiles. Nos efforts contre la prolifération des armes nucléaires visent à maintenir et à renforcer un cadre mondial stable dont le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires constitue la pierre angulaire. Afin d'accroître la stabilité en Europe et dans l'ensemble de la communauté transatlantique, le Canada appuie l'élargissement de l'OTAN et s'efforce de rétablir la paix en Bosnie, par sa participation à la force de stabilisation de l'OTAN (le SFOR), et par sa participation au Comité directeur du Conseil de mise en oeuvre de la paix et à son vaste programme de reconstruction. Nous chercherons à atteindre ces objectifs au Sommet de l'OTAN qui aura lieu à Washington en avril 1999.

La tenue économique du Canada est tributaire de la croissance des exportations : celles-ci représentent 40 % de notre PIB. Le Ministère continue à contribuer à l'emploi et à la croissance économique de notre pays en améliorant l'accès aux marchés mondiaux et en faisant la promotion du commerce et de l'investissement à l'échelle internationale au profit des entreprises canadiennes. Nous nous efforçons de faire rayonner la culture commerciale du Canada en aidant un plus grand nombre de sociétés canadiennes à exporter, en particulier les petites et moyennes entreprises (PME) et d'autres entrepreneurs comme les jeunes, les Autochtones et les femmes. L'initiative Équipe Canada Inc relie maintenant entre eux vingt organismes fédéraux afin d'aider les sociétés canadiennes à accéder à nos services. Il en résulte une augmentation des partenariats entre le gouvernement fédéral, les provinces et les associations sectorielles, partenariats qui favorisent les entreprises canadiennes déjà actives à l'étranger ou cherchant à percer les marchés internationaux.

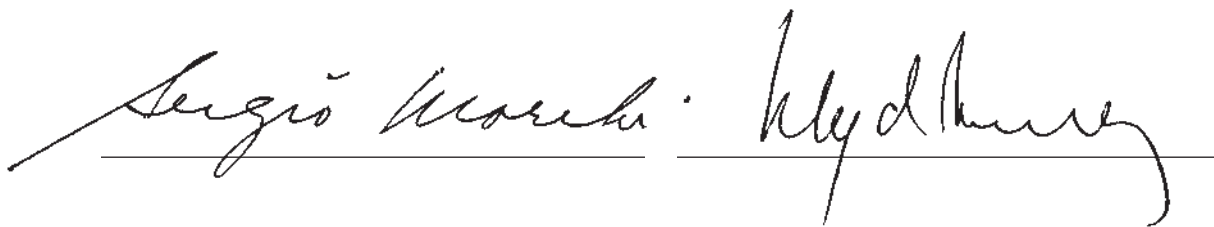
En raison de la turbulence économique qui frappe des marchés en émergence comme l'Asie et l'Amérique latine, le rôle du Service des délégués commerciaux du Ministère est crucial pour accroître la compétitivité et les succès des exportateurs canadiens à long terme. Nos ambassades et nos consulats ne ménagent aucun effort pour que les locomotives du commerce rétablissent une croissance économique mondiale profitable à tous et contribuent ainsi à une prospérité canadienne soutenue. Notre présence aux quatre coins du globe procure aux entreprises, et en particulier aux PME, l'avantage concurrentiel dont elles ont besoin pour se préparer à la reprise de la croissance économique à l'étranger.

Après avoir écouté les Canadiens, nous concertons nos efforts pour renouveler le Service des délégués commerciaux grâce à l'initiative « Vers de nouveaux horizons », lancée récemment. Pour la première fois, les services de base offerts à l'étranger, ainsi que leurs normes de prestation, ont été clairement définis et publiés. Grâce à la rétroaction que nous fournit le milieu des affaires sur la satisfaction de la clientèle, nous pourrions améliorer constamment la prestation des services dans nos missions à l'étranger et produire des comptes rendus plus transparents en les fondant sur les besoins, les incidences et les résultats.

Nos efforts en vue de maintenir et d'améliorer l'accès aux exportations canadiennes se concentrent sur le système commercial fondé sur des règles qu'incarne l'OMC, et dont le programme d'activités prévoit des négociations sur l'agriculture, les services et une foule d'autres questions d'ici l'an 2000. Nous menons des consultations assidues auprès des Canadiens—du milieu des affaires, des provinces et de la société civile—afin de définir les intérêts et les objectifs de négociation du Canada. Notre pays recherche une transparence accrue dans les travaux de l'OMC et veut faire en sorte que les retombées des marchés libres et sûrs soient mieux expliquées à tous les Canadiens.

Nous célébrons cette année le cinquième anniversaire de l'ALÉNA, la réglementation qui a déclenché une croissance phénoménale des exportations canadiennes vers le plus gros marché au monde. De plus, nous défendons les intérêts du Canada en matière de commerce et d'investissement en Amérique, continent où, depuis cinq ans, nos échanges commerciaux bilatéraux ont doublé, et nos investissements, triplé. Nous nous appuyons sur le lancement réussi des négociations en vue d'une Zone de libre-échange des Amériques (ZLÉA) et restons à l'avant-garde de ces négociations, dont nous assumons la présidence jusqu'en octobre 1999. Ces travaux culmineront après le Forum des gens d'affaires des Amériques, qui aura lieu en octobre, lors d'une réunion des ministres du Commerce de la ZLÉA dont le Canada sera l'hôte à Toronto en novembre. De plus, nous sommes engagés dans des négociations en vue d'un accord de libre échange avec les pays membres de l'Association européenne de libre-échange (AELE) afin d'améliorer l'accès au marché européen.

Nous nous efforçons de rétablir la stabilité économique et la confiance dans le monde au moyen de la coopération multilatérale et bilatérale. Dans le cadre du processus accéléré du G8, le Canada cherchera à renforcer l'architecture financière internationale afin de prévenir les crises financières et de mieux gérer celles qui surviennent malgré tout. Nous nous inquiétons tout particulièrement des conséquences sociales de la situation financière mondiale et de ses répercussions sur les plus vulnérables. Nous nous joindrons à nos principaux partenaires économiques au Sommet du G8 qui aura lieu à Cologne en juin 1999 pour faire le point et évaluer la nécessité de prendre d'autres mesures dans des domaines comme la réglementation, les normes internationales et les régimes de change durables, ainsi que le renforcement du Fonds monétaire international (le FMI) et de la Banque mondiale.

The image shows two handwritten signatures in black ink. The signature on the left is 'Sergio Marchi' and the signature on the right is 'Lloyd Axworthy'. Both signatures are written in a cursive, flowing style. Below each signature is a horizontal line.

L'honorable Sergio Marchi
Ministre du Commerce international

L'honorable Lloyd Axworthy
Ministre des Affaires étrangères

Déclaration de la direction

Rapport sur les plans et les priorités 1999–2000

Nous soumettons, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) de 1999–2000 du *Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international*.

À notre connaissance, les renseignements que renferme ce rapport

- décrivent fidèlement le mandat et les principaux plans, priorités, stratégies et résultats escomptés du Ministère;
- sont conformes aux principes de divulgation de l'information énoncés dans les Lignes directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et priorités;
- sont complets et exacts;
- reposent sur des systèmes éprouvés d'information et de gestion ministérielle.

Nous sommes satisfaits des méthodes et procédures d'assurance de la qualité qui ont été utilisées pour produire le RPP.

Les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé la structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR) sur laquelle s'appuie le document et qui sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.



Robert G. Wright
Sous-ministre du Commerce international



Donald W. Campbell
Sous-ministre des Affaires étrangères

Date : le 17 février 1999

Date : le 17 février 1999



SECTION II VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

A. Mandat, rôles et responsabilités

Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international sert de trait d'union entre le Canada et le reste du monde. Rompu de longue date à la diplomatie et à la médiation, il fournit le véhicule pour les activités que mène le Canada sur la scène internationale, des activités qui, plus que jamais, mettent les Canadiens à contribution.

Mandat

Au nom du gouvernement du Canada, le Ministère conduit toutes les relations diplomatiques et consulaires avec les gouvernements étrangers, et il représente le Canada au sein des organisations internationales. En participant à des négociations internationales, il s'occupe de promouvoir et de protéger les intérêts nationaux du Canada et contribue au développement du droit international. Il coordonne les relations économiques du Canada dans le but d'encourager l'expansion du commerce international. En outre, il assure la gestion du service extérieur, y compris la coordination interministérielle des relations diplomatiques et le fonctionnement des missions à l'étranger.

Le mandat du Ministère est énoncé dans la *Loi sur le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international*, L.R.C. 1985. On trouvera à la partie IV la liste des autres mesures législatives qui intéressent le Ministère.

Rôles

Le Ministère joue quatre rôles fondamentaux, qui découlent de son mandat :

- formuler et coordonner la politique internationale du gouvernement;
- défendre les intérêts du Canada et les valeurs canadiennes à l'étranger;
- fournir des services aux Canadiens (promotion des échanges commerciaux et de l'investissement, passeports et aide consulaire);
- appuyer les autres ministères et les organismes gouvernementaux à l'étranger.

B. Objectif

En 1995, en réponse au rapport du Comité mixte spécial chargé de l'examen de la politique étrangère du Canada, le gouvernement a publié un énoncé de politique étrangère, *Le Canada dans le monde*, dont il s'est largement inspiré pour établir sa mission et ses priorités stratégiques. Ses trois priorités sont les suivantes :

- la promotion de la prospérité et de l'emploi;
- la protection de notre sécurité dans un monde stable;
- la projection des valeurs et de la culture canadiennes.

De plus, le Ministère s'est fixé comme quatrième priorité de fournir des services de haute qualité aux Canadiens.

C. Contexte opérationnel

Les intérêts du Canada en matière de politique étrangère, de commerce international, de défense et de développement international doivent désormais être défendus dans le contexte mondial plus intégré et plus interdépendant qui caractérise la fin du XX^e siècle. Le Ministère doit oeuvrer dans un contexte opérationnel plus complexe, influencé par la dynamique entre les problèmes de longue date et les nouvelles difficultés auxquels sont confrontés les Canadiens. Des problèmes classiques tels que la prolifération des armes nucléaires et les conflits régionaux menacent la stabilité mondiale essentielle à notre sécurité nationale et à notre prospérité comme nation commerçante. Les nouveaux problèmes, à commencer par la mondialisation, qui accélère sans cesse l'intégration économique et technologique internationale, représentent pour les Canadiens des défis et des possibilités de taille.

Dans ce contexte mondial complexe, le Ministère défend les intérêts du Canada en matière de politique étrangère et de politique commerciale au moyen d'une stratégie souple, équilibrée et efficace par rapport au coût de promotion d'un régime multilatéral basé sur des règles. Il poursuit cette stratégie dans un contexte opérationnel déterminé par plusieurs facteurs, soit l'intégration et l'interdépendance mondiales; les attentes et les préoccupations des citoyens; les engagements du gouvernement et la situation internationale; ainsi que le problème du passage à l'an 2000.

L'intégration et l'interdépendance mondiales

La mondialisation exerce l'influence la plus profonde, la plus dynamique et la plus généralisée sur l'engagement du Canada dans le monde. L'intégration économique mondiale, l'interdépendance croissante et la diffusion rapide de la technologie font que le Canada est de plus en plus touché par ce qui se passe à l'extérieur de ses frontières. Nation commerçante, le Canada profite du commerce accru dans le monde et de la croissance économique qui résulte de la mondialisation. Ces forces permettent d'accroître la prospérité du Canada et contribuent à la création d'emplois pour les Canadiens et à la croissance économique du pays. Elles donnent aussi aux industries canadiennes la possibilité de se transformer en ayant un accès élargi aux sources internationales de capitaux et à d'autres facteurs de production, et donc, la possibilité de devenir plus compétitives.

Mais la mondialisation rend aussi le Canada plus vulnérable aux problèmes qui surgissent au-delà de ses frontières. Les échanges rapides de capitaux internationaux ont affaibli la situation financière et économique au Japon ainsi que dans des économies émergentes en Asie et dans d'autres régions. Les effets secondaires de la crise asiatique ont déstabilisé les marchés financiers internationaux et nuï aux exportations en provenance de l'Ouest canadien.

Les dangers pour la sécurité se sont accrus en raison des menaces à la sécurité des États et des personnes que constituent les conflits violents et les violations répandues des droits humains. Les guerres contemporaines sont surtout des conflits internes déclenchés par de profondes différences ethniques, religieuses ou communautaires. Elles font le plus de victimes parmi les populations civiles et tout particulièrement les enfants, qui sont tués, forcés de participer aux conflits ou victimes d'autres abus. Ces conflits ont été aggravés par la prolifération des armes légères lorsque les rivaux de la guerre froide se sont débarrassés de leurs armements excédentaires. Les conflits, la pauvreté, les violations des droits de la personne et la dégradation de l'environnement déplacent des populations à l'intérieur des États et créent aussi de grandes migrations externes ainsi que des mouvements de réfugiés qui déstabilisent les régions voisines et accentuent les pressions de l'immigration sur des pays comme le Canada.

La participation du Canada au Conseil de sécurité des Nations Unies suscitera des demandes accrues pour que notre pays contribue aux efforts visant à protéger le nouveau cadre de la sécurité humaine, mondiale et régionale. Malgré les progrès accomplis dans le cadre des traités internationaux, la prolifération des armes de destruction massive et des missiles demeure une menace. De plus, cette menace est accentuée par les préoccupations que soulèvent les essais nucléaires en Inde et au Pakistan, la capacité de l'Iraq de fabriquer des armes de destruction massive et la confirmation de la mise au point d'armes nucléaires et d'essais de missiles en Corée du Nord. La nature changeante des conflits fait qu'ils sont plus difficiles à résoudre, et elle exige de nouvelles méthodes de médiation, afin de mettre en place et de protéger des solutions pacifiques. Les opérations de maintien de la paix évoluent parce que les contextes deviennent de plus en plus hostiles et qu'il faut désormais fournir des compétences civiles et de plus longue durée, notamment des observateurs d'élections, des observateurs des droits de la personne et des forces policières civiles. Les besoins de la consolidation de la paix vont de la formation judiciaire à l'appui aux médias.

Les attentes et les préoccupations des citoyens

Les Canadiens veulent que leur pays continue à participer pleinement à la défense de leurs intérêts en maintenant le cadre mondial pacifique et stable dont le Canada a besoin pour assurer sa prospérité et sa sécurité. La réputation du Canada comme membre engagé, actif et crédible de la communauté internationale a fait naître l'attente que le Canada ne refusera pas de participer lorsque le besoin s'en fera sentir.

Les Canadiens contribuent de plus en plus à façonner la politique étrangère de leur pays. Leurs contacts avec d'autres pays se multiplient, car les Canadiens sont de plus en plus nombreux à voyager à l'étranger, à y faire des affaires et à y établir des partenariats et des réseaux. À ces contacts s'ajoutent les liens familiaux entretenus par la population multiculturelle du Canada dans presque tous les pays du monde. Le Ministère continue de faire fond sur ces avantages en élargissant et en renforçant ses activités de sensibilisation et ses consultations auprès des Canadiens.

La multiplication de nouveaux types d'intéressés, comme les organisations non gouvernementales (ONG), les gouvernements infranationaux, les associations sectorielles, les centres d'études et de recherche et les autres façonneurs de l'opinion, qui interviennent de manière coordonnée à l'échelle internationale dans certains dossiers, a modifié le visage de la diplomatie. Le Ministère a accru ses efforts de diplomatie ouverte en réponse à cette évolution du cadre de la politique publique. La mondialisation a aussi brouillé la distinction entre les enjeux internationaux et les enjeux nationaux. Les organisations et les accords internationaux touchent de plus en plus à des domaines de compétence provinciale, ce qui nécessite une consultation exhaustive et systématique des gouvernements provinciaux pour la mise en oeuvre des engagements internationaux dans ces domaines. Cette consultation est la clé du renforcement de l'unité canadienne et elle contribue à l'identité nationale et à l'attachement à notre pays en rendant les Canadiens plus conscients du rôle de leur pays à l'étranger.

L'intégration et l'interdépendance économiques ont soulevé la crainte d'un effritement de la souveraineté nationale et d'une distribution inéquitable des retombées positives entre les pays. Cette crainte a fait naître à son tour celle d'un regain du protectionnisme, nourri par l'incertitude économique liée à la crise financière mondiale. Un tel retour au protectionnisme serait incompatible avec les intérêts du Canada comme nation commerçante et nuirait à notre performance économique. En réalité, ces préoccupations rendent d'autant plus nécessaire une libéralisation accrue du commerce par l'entremise du système basé sur les règles de l'OMC.

La mondialisation de l'information et des communications a des conséquences profondes sur la poursuite des intérêts nationaux du Canada. L'image du Canada à l'étranger est souvent dépassée et déphasée par rapport à la réalité au Canada, notamment la réalité économique. Face à ce problème, le Ministère poursuit des activités de diplomatie ouverte afin de promouvoir les échanges universitaires et culturels internationaux.

Les engagements du gouvernement et la situation internationale

Le gouvernement est déterminé à faire participer les citoyens à l'élaboration de la politique étrangère et de la politique commerciale. Il reconnaît ainsi la nature changeante des problèmes mondiaux ainsi que le rôle des acteurs du secteur non gouvernemental dans leur résolution. L'efficacité du partenariat avec la société civile a été démontrée éloquemment lors du processus d'Ottawa, qui a mené au Traité d'interdiction des mines antipersonnel. Le Canada a été à l'avant-garde des efforts visant à mettre en place des mécanismes pour assurer la transparence et la participation de la société civile au sein des organisations internationales.

Le Canada reste déterminé à promouvoir dans le monde sa sécurité, son commerce et ses intérêts économiques par sa participation à des organisations internationales ainsi qu'aux organes régionaux complémentaires qui incarnent le régime multilatéral basé sur des règles. En plus d'exercer les droits permanents du Canada de promouvoir ses intérêts au sein de ces organismes, le Ministère est responsable des engagements du gouvernement relatifs aux conférences au sommet et aux visites de haut niveau en 1999-2000.

À l'échelle multilatérale, notre mandat de deux ans, à compter du 1^{er} janvier 1999, au Conseil de sécurité des Nations Unies exigera des efforts supplémentaires pour trouver des solutions aux nombreux problèmes de sécurité mondiale. Le Canada se joindra à ses partenaires de l'OTAN, lors du Sommet de l'OTAN qui aura lieu à Washington à l'occasion du 50^e anniversaire de l'organisme en avril 1999, pour étudier les questions relatives à notre capacité de résoudre les problèmes de sécurité de longue date ou émergents. La Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) passera en revue en novembre 1999 les résultats d'un programme de travail relatif aux nouvelles négociations commerciales multilatérales, et l'ordre du jour de l'OMC prévoit des négociations sur l'agriculture cette année et sur les services l'an prochain. Le Sommet du Groupe des huit pays les plus industrialisés (G8) qui aura lieu à Cologne en juin 1999 examinera les progrès accomplis pour atténuer les conséquences de la crise financière mondiale et pour renforcer le système financier international afin de prévenir de telles crises et de mieux gérer celles qui risquent de survenir malgré tout. Le Canada sera l'hôte du Sommet des chefs de gouvernement de la Francophonie en 1999 et l'hôte de la Conférence des ministres de l'Éducation du Commonwealth l'an prochain.

À l'échelle régionale, le Premier ministre a confirmé que le Canada est déterminé à conclure un accord de libre-échange dans l'ensemble des Amériques d'ici 2005. Le Canada préside (jusqu'en octobre 1999) les négociations relatives à une Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA). Il sera l'hôte d'une réunion des ministres du Commerce de la ZLEA en novembre 1999 à Toronto, après le Forum des gens d'affaires des Amériques en octobre et la Conférence des conjoints des dirigeants de la ZLEA en septembre. Le Canada sera également l'hôte de l'Assemblée générale de l'Organisation des États américains (OEA), en l'an 2000, et du Troisième Sommet des Amériques, en 2001, pour promouvoir ses intérêts relatifs à la sécurité, au commerce et à l'économie dans l'hémisphère. Le Ministère met en oeuvre les engagements annoncés par le Premier ministre au Sommet Canada-Union européenne de décembre 1998, soit l'Initiative commerciale Canada-Union européenne (ICCU), qui vise à dégager des secteurs susceptibles de faire l'objet d'une action commune sur les dossiers commerciaux multilatéraux et d'une coopération commerciale bilatérale; les initiatives Canada-UE visant les PME et l'euro, qui tentent de conjuguer les efforts de

sensibilisation concernant les incidences de l'introduction de l'euro sur les entreprises canadiennes, en particulier les PME; et les initiatives concernant les armes légères et les mines antipersonnel, en vue d'une coopération pour aider les pays qui font face à des accumulations et des transferts d'armes de petit calibre et pour accroître les ressources mondiales consacrées à l'élimination des mines antipersonnel. Le Ministère dirige la négociation d'un accord de libre-échange avec l'AELE afin d'améliorer l'accès des exportations canadiennes aux pays de l'AELE.

À l'échelle bilatérale, la gestion de nos relations complexes et considérables avec les États-Unis demeure une priorité permanente. Depuis l'entrée en vigueur de l'ALENA il y a cinq ans, le commerce entre le Canada et les États-Unis a doublé. Il y a cependant des tensions dans certains secteurs, comme les produits agricoles et la culture. Les problèmes transfrontaliers dans des dossiers comme le saumon, l'environnement et les douanes ainsi que d'autres formalités frontalières nécessiteront également une attention continue.

Le problème du passage à l'an 2000

Le Ministère devra surmonter trois grandes difficultés pour effectuer sans heurt le passage à l'an 2000 : adapter ses propres systèmes; veiller à ce que les missions du Canada à l'étranger restent fonctionnelles; et protéger les intérêts canadiens contre les conséquences de pannes à l'étranger liées au passage à l'an 2000. Le Ministère a sept systèmes essentiels à l'exécution de sa mission et de nombreux autres systèmes importants pour ses opérations quotidiennes. Tous sont évalués et, au besoin, réparés ou remplacés. Les ambassades et les consulats du Canada préparent des plans d'urgence pour pouvoir offrir les services essentiels aux Canadiens en cas de pannes dans les pays hôtes. Le Ministère a établi un secrétariat de coordination pour l'an 2000, afin d'évaluer et d'atténuer les conséquences de pannes éventuelles à l'étranger sur les intérêts canadiens. Ce secrétariat s'occupera aussi de sensibilisation internationale et coordonnera la coopération relative au passage à l'an 2000 avec les autres pays et les organisations internationales.

D. Plan de dépenses

Coût net du Ministère (millions de \$)

Secteurs d'activité	Prévision des dépenses 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002
Promotion du commerce international	234,7	234,9	236,0	233,6
Politique commerciale et économique	189,7	120,6	120,0	116,1
Coopération et sécurité internationales	442,1	435,6	423,9	416,9
Aide aux Canadiens à l'étranger	47,1	47,5	47,8	47,8
Diplomatie ouverte	92,8	87,6	83,5	84,8
Services ministériels	322,7	303,7	296,1	247,9
Prestations de services aux autres ministères	198,9	211,1	211,2	211,2
Services de passeports	72,2	52,6	54,3	54,3
Dépenses brutes de programme	1 600,2	1 493,7	1 472,8	1 412,5
<i>Moins : recettes à valoir sur le crédit</i>	76,8	77,9	79,3	79,3
Dépenses nettes de programme	1 523,4	1 415,7	1 393,5	1 333,3
<i>Moins : recettes portées au Trésor</i>	190,0	191,0	172,8	90,2
<i>Plus : coût des services fournis par d'autres ministères</i>	39,0	41,6	41,6	41,6
Coût net du Ministère	1 372,4	1 266,3	1 262,3	1 284,6

Les totaux peuvent ne pas s'accorder en raison de l'arrondissement.

Note :

La différence de 106,1 millions de dollars entre le coût net du Ministère en 1998-1999 et le coût net pour 1999-2000 est principalement due à l'approbation des montants suivants dans les budgets supplémentaires des dépenses de 1998-1999 :

- 63 millions de dollars au titre de contributions versées aux provinces en vertu des arrangements sur l'exportation du bois d'oeuvre résineux;*
- 15 millions de dollars pour la préparation à l'an 2000 des systèmes informatiques du Ministère;*
- 15 millions de dollars pour la modernisation des méthodes de production des passeports; et*
- 12 millions de dollars versés à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe pour ses travaux de consolidation de la paix en Bosnie et au Kosovo.*



SECTION III PLANS, PRIORITÉS, STRATÉGIES ET RÉSULTATS ESCOMPTÉS

A. Résumé des priorités et des résultats escomptés

Dans le tableau ci-dessous, les priorités de chaque secteur d'activité (« Engagements envers les Canadiens ») se fondent sur les objectifs des secteurs d'activité fixés dans le Cadre de planification, de rapport et de responsabilisation (CPRR) du Ministère. Les résultats escomptés (« Qui se manifestent par ») se fondent sur les résultats clés dégagés dans le CPRR.

Engagements envers les Canadiens	Qui se manifestent par
<p>Promotion du commerce international</p> <p>Créer de l'emploi et favoriser la prospérité au Canada en encourageant les entreprises canadiennes à tirer pleinement parti des débouchés commerciaux internationaux et en facilitant le mouvement de l'investissement et des technologies en direction de notre pays.</p>	<ul style="list-style-type: none">• renforcement de la participation des entreprises canadiennes, et particulièrement des PME, à l'économie internationale;• élargissement de notre base d'exportation et diversification des marchés d'exportation;• recrutement et rétention d'investissements internationaux créateurs d'emplois dans des secteurs clés;• alliances stratégiques en matière d'investissement et de technologie par des entreprises privées.
<p>Politique commerciale et économique</p> <p>Créer de l'emploi et favoriser la prospérité en gérant efficacement les relations commerciales et en libéralisant les échanges et les mouvements de capitaux dans le monde entier, sur la base de règles claires, équitables et conformes aux intérêts canadiens.</p>	<ul style="list-style-type: none">• poursuite de la mise en oeuvre des accords de l'OMC et du programme d'action qui en fait partie intégrante;• accords bilatéraux et multilatéraux qui favorisent la libéralisation équilibrée du commerce et de l'investissement;• solutions qui limitent les possibilités de différends avec des partenaires commerciaux;• attribution de l'aide internationale en fonction de nos priorités sur les plans de la politique étrangère et du développement;• stimulation du rendement à l'exportation et de l'investissement par de meilleures conditions d'accès aux marchés.
<p>Coopération et sécurité internationales</p> <p>Instaurer un système international pacifique, fondé sur le droit, qui traduise les valeurs canadiennes et au sein duquel le Canada se sente à l'abri des menaces venant de l'étranger.</p>	<ul style="list-style-type: none">• une seule voix au nom du Canada dans le monde;• contribution à la sécurité à l'échelle mondiale et régionale;• meilleur contrôle des armes classiques et nucléaires;• renforcement de la démocratie, des droits de la personne et du bon gouvernement;• renforcement de la prévention des conflits, du maintien de la paix et de sa consolidation;

Engagements envers les Canadiens

Qui se manifestent par

Coopération et sécurité internationales

(suite)

- lutte contre le terrorisme, la criminalité transnationale et le trafic des drogues;
- promotion du développement durable et de la protection de l'environnement;
- édification d'un système multilatéral vigoureux, promotion de l'évolution du droit international et rehaussement de l'efficacité des Nations Unies;
- relations constructives avec des pays et des régions en particulier.

Aide aux Canadiens à l'étranger

Répondre aux besoins des Canadiens qui, pendant qu'ils voyagent ou vivent à l'étranger, ont besoin d'une aide publique.

- réponse appropriée, présentant un bon rapport coût-efficacité, aux demandes d'aide, de conseils et d'avis formulées dans le monde entier par des Canadiens, ou en leur nom, qui voyagent ou vivent à l'étranger.

Diplomatie ouverte

Susciter l'intérêt et la confiance envers le Canada, au pays et à l'étranger, et instaurer un contexte public international favorable aux intérêts politiques et économiques du Canada, ainsi qu'aux valeurs canadiennes.

- compréhension publique accrue, au Canada et à l'étranger, des politiques et positions du Canada;
- sensibilisation de l'opinion publique étrangère au Canada et à ses caractéristiques et réalisations, par des manifestations d'ordre culturel, universitaire, etc.;
- accroissement des exportations de produits et services culturels et éducatifs, y compris le choix du Canada comme destination pour les touristes et les étudiants étrangers.

Services ministériels

Permettre au Ministère de s'acquitter de sa mission et d'atteindre ses objectifs grâce à la prestation de services de soutien présentant un bon rapport coût-efficacité.

- prestation efficace et efficiente de services à la satisfaction des clients, en tenant compte de diverses contraintes : ressources, aspects juridiques et politiques.

Prestation de services aux autres ministères

Donner à d'autres ministères les moyens de mettre en oeuvre leurs programmes à l'étranger au moyen de la prestation de services de soutien ayant un bon rapport coût-efficacité.

- prestation efficace et efficiente de services à la satisfaction des clients, en tenant compte de diverses contraintes : ressources, aspects juridiques et politiques.

Services de passeports

Mettre à la disposition des citoyens canadiens des titres de voyage qui leur permettent de voyager sans encombre et qui soient respectés sur le plan international.

- titres de voyage reconnus internationalement et services à la clientèle qui correspondent aux normes de service établies ou qui les dépassent.

B. Plans des secteurs d'activité

Promotion du commerce international

Dépenses prévues (en millions de \$)

	Prévisions des dépenses 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002
Dépenses brutes	234,7	234,9	236,0	233,6
<i>Moins</i> : recettes à valoir sur le crédit	6,1	8,1	8,1	8,1
<i>Moins</i> : recettes portées au Trésor	3,6	2,3	2,3	2,3
Total des recettes	9,6	10,4	10,4	10,4
Total des dépenses nettes	225,1	224,5	225,7	223,3

Les totaux peuvent ne pas s'accorder en raison de l'arrondissement.

Objectif

L'objectif de ce secteur d'activité consiste à créer de l'emploi et à favoriser la prospérité au Canada en encourageant les entreprises canadiennes à tirer pleinement parti des débouchés commerciaux internationaux et en facilitant le mouvement de l'investissement et des technologies en direction de notre pays.

Contexte

À l'échelle internationale, le Canada se trouve maintenant dans une économie planétaire où les entreprises doivent exporter pour survivre, grandir et prospérer. Cette conjoncture dynamique comporte à la fois des dangers et des débouchés commerciaux, en particulier à l'heure actuelle, car les difficultés économiques en Asie et les reculs en Amérique latine ont des conséquences sur les marchés prioritaires.

La concurrence d'autres pays qui veulent eux aussi défendre et accroître leur part des marchés de biens, de services et d'investissement étranger est de plus en plus forte. La promotion du commerce international a des retombées positives sur toutes les priorités socio-économiques du Canada, qu'il s'agisse de l'emploi, du marché du travail chez les jeunes, de la productivité, de l'innovation ou du développement régional.

Influencer de manière positive le commerce et l'investissement apporte de nombreuses retombées économiques secondaires telles qu'une hausse des revenus du secteur privé et des recettes du secteur public. L'industrie canadienne est fortement tributaire de l'accès aux dernières nouveautés scientifiques et technologiques pour pouvoir effectuer des percées commerciales. L'investissement étranger direct (IED) procure, directement et indirectement, un emploi sur dix. La part mondiale de l'IED au Canada a toutefois décliné, passant de 7,4 % en 1985 à 4 % en 1997.

Le secteur d'activité Promotion du commerce international doit réagir à la conjoncture externe de plus en plus compétitive d'une manière plus dynamique, axée sur les résultats et centrée sur les clients. En plus d'offrir un nombre accru de services aux exportateurs et aux investisseurs au Canada, le Service des délégués commerciaux (SDC) est la principale source d'aide au milieu des affaires à l'étranger, car les nouvelles technologies ont rendu les missions plus directement accessibles tout en rehaussant les attentes des clients. Les stratégies et initiatives de ce secteur d'activité se fondent sur la mise en oeuvre plurian-

nuelle de l'Initiative de mesure du rendement du Ministère (IMR ou « Vers de nouveaux horizons »), qui définit les normes de service et de prestation des services pour les clients de ce secteur d'activité et qui améliore la qualité des services.

Stratégies et activités clés

Encourager les entreprises canadiennes capables et déterminées à tirer pleinement parti des débouchés internationaux.

- Encourager un plus grand nombre d'entreprises canadiennes à devenir des exportateurs actifs, en insistant tout particulièrement sur les petites et moyennes entreprises (PME), ainsi que sur d'autres entrepreneurs comme les jeunes, les Autochtones et les femmes. Le Ministère s'efforcera notamment d'orienter le Programme de développement des marchés d'exportation (PDME) vers les besoins de ces groupes.
- Appuyer l'élargissement de la gamme des produits d'exportation pour inclure les secteurs axés sur le savoir comme les services professionnels, l'éducation, la culture et le secteur public. Le Ministère prévoit cibler les secteurs de valorisation et les industries fondées sur la connaissance ainsi que leurs associations nationales grâce à des programmes de sensibilisation conçus à leur intention.
- Diversifier les marchés en aidant les exportateurs à trouver de nouvelles destinations pour leurs produits aux États-Unis et dans d'autres marchés développés et émergents. Une équipe d'intervention rapide (l'Équipe volante) sera déployée pour des affectations à court terme, afin d'exploiter efficacement des débouchés particuliers sur des marchés prioritaires et émergents pour les exportateurs canadiens.

Faciliter l'investissement étranger direct et les apports de technologies créateurs d'emplois.

- Faire connaître le Canada comme une destination concurrentielle pour les investisseurs en se concentrant sur trois stratégies d'investissement régionales appuyées par des comparaisons de coûts et d'autres études. Le Ministère a l'intention de lancer une campagne de promotion visant à faire connaître la compétitivité internationale du Canada, campagne qui sera appuyée par des études comparatives effectuées par des consultants externes.
- Promouvoir le développement d'alliances stratégiques entre des PME canadiennes et des partenaires étrangers. Ainsi, le Ministère a l'intention d'organiser des missions de recherche de capital de risque aux États-Unis, en Asie-Pacifique et en Europe.
- Faciliter les apports scientifiques et technologiques au Canada afin d'accroître la compétitivité. Le Ministère s'efforcera d'appuyer les scientifiques et les chercheurs canadiens dans leurs efforts en vue d'obtenir la collaboration fructueuse de leurs collègues étrangers, par l'entremise du Programme de coopération scientifique et technologique avec des partenaires européens et du Fonds de coopération scientifique et technologique avec le Japon.
- Promouvoir des partenariats d'investissement plus efficaces avec les provinces et les municipalités. Le nouveau programme à frais partagés PDME-Investissement aidera les municipalités de toutes les provinces et de tous les territoires du Canada à attirer des investisseurs internationaux.

Fournir un niveau de service amélioré aux clients canadiens.

- Mettre en oeuvre l'initiative « Vers de nouveaux horizons » afin d'améliorer les services offerts par le Service des délégués commerciaux à l'étranger, en fonction de la rétroaction des clients, de l'obligation de rendre compte des résultats et de la formation spécialisée des employés. Le Ministère mettra en oeuvre un plan d'action en réponse à la première enquête jamais réalisée auprès des clients et des employés sur les normes de service et la satisfaction des clients.
- Améliorer l'efficacité des missions commerciales fédérales et provinciales par une approche plus stratégique et plus coordonnée. Une priorité sera la mise en oeuvre des recommandations du Groupe de travail fédéral-provincial sur le développement du commerce international (DCI) concernant la gestion des missions de haut niveau.
- Consolider la participation du gouvernement fédéral et des provinces à Équipe Canada Inc et simplifier davantage la prestation de services intégrés en matière de commerce et d'investissement. Le Ministère renforcera la Stratégie canadienne pour le commerce international, un document clé de planification fédérale-provinciale qui sert à relier les secteurs prioritaires aux marchés prioritaires et à mieux appuyer nos missions à l'étranger.
- Accroître les activités de sensibilisation au Canada afin de faire connaître et appuyer le programme du gouvernement en matière de DCI. Le Ministère mettra en oeuvre une stratégie de communication à l'échelle du pays afin de faire mieux connaître Équipe Canada Inc auprès du milieu des affaires ainsi que les services qu'elle peut lui fournir.

Résultats escomptés

Renforcement de la participation des entreprises canadiennes à l'économie internationale.

- Des retombées complètes de la libéralisation, en facilitant les percées commerciales sectorielles et géographiques et en aidant les entreprises à améliorer et à défendre leur accès aux marchés étrangers.
- Accroissement du nombre de délégués commerciaux déployés conformément à la demande des clients et aux instructions ministérielles afin d'obtenir un ratio de 70:30 entre les missions et l'administration centrale d'ici 2006.
- Accroissement du nombre d'entreprises canadiennes, surtout des PME, aidées par la Société pour l'expansion des exportations et par la Corporation commerciale canadienne.
- Participation accrue des sociétés canadiennes aux activités commerciales financées par les Institutions financières internationales (IFI).
- Six services de base (prospection de marchés, recherche de contacts, renseignements sur les entreprises locales, renseignements sur les visites, séances d'information face à face, dépannage) offerts efficacement dans toutes les missions à l'étranger conformément aux normes et aux politiques.
- Capacité de mesurer la satisfaction des clients à l'égard de ces six services de base, à l'aide d'enquêtes auprès des clients visant à dégager les lacunes, à améliorer sans cesse les services offerts par le SDC et à accroître les retombées de ces services.
- Meilleure coordination et meilleure gestion des ressources limitées consacrées au DCI au niveau fédéral et entre le gouvernement fédéral et les provinces.

Élargissement de notre base d'exportation et diversification des marchés d'exportation.

- Accroissement de la valeur et du volume des exportations de biens et services d'une année à l'autre.
- Accroissement du nombre d'exportateurs actifs (doubler ce nombre d'ici 2000).
- Élargissement de la gamme des exportations afin d'inclure les produits et services du secteur du savoir (tel que mesuré par le nouveau Profil des exportateurs, qui permet d'assurer un suivi statistique).
- Accroissement du nombre d'exportateurs vers de nouveaux marchés régionaux américains et d'autres marchés étrangers (mesuré dans le Profil des exportateurs annuel de Statistique Canada).

Recrutement et rétention d'investissements étrangers directs créateurs d'emplois.

- Accroissement de la part de l'investissement étranger direct au Canada, facilitée par le nouveau programme PDME-I.

Alliances stratégiques en matière d'investissement et de technologie par des entreprises privées.

- Accroissement de 10 % du nombre d'arrimages commerciaux entre des PME canadiennes et des acheteurs étrangers.
- 100 projets de recherche technologique supplémentaires et 40 partenariats scientifiques et technologiques.

Politique commerciale et économique

Dépenses prévues (en millions de \$)

	Prévisions des dépenses 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002
Dépenses brutes	189,7	120,6	120,0	116,1
<i>Moins : recettes à valoir sur le crédit</i>	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Moins : recettes portées au Trésor</i>	95,9	96,7	97,5	13,9
Total des recettes	95,9	96,7	97,5	13,9
Total des dépenses nettes	93,8	23,9	22,5	102,2

Note :

La différence entre la prévision des dépenses de 1998-1999 et les dépenses prévues pour 1999-2000 est principalement attribuable aux contributions de 63 millions de dollars qui ont été versées aux provinces en vertu des arrangements sur les contrôles à l'exportation du bois d'oeuvre résineux et qui sont incluses dans les prévisions de dépenses de 1998-1999. Le Ministère demandera l'autorisation de dépenser en 1999-2000 et 2000-2001 pour continuer à verser ces contributions.

Objectif

L'objectif de ce secteur d'activité consiste à créer de l'emploi et à favoriser la prospérité en gérant efficacement les relations commerciales et en libéralisant les échanges et les mouvements de capitaux dans le monde entier, sur la base de règles claires, équitables et conformes aux intérêts canadiens.

Contexte

L'expansion des relations de commerce et d'investissement avec les États-Unis et l'intégrité des disciplines de l'ALENA sont importantes pour notre mieux-être économique. L'adoption de lois protectionnistes aux États-Unis et l'imposition, par ce pays, de sanctions commerciales afin d'appuyer la politique étrangère ou sous l'effet de pressions intérieures demeurent des menaces constantes. Ces facteurs et un ralentissement éventuel de l'économie américaine pourraient déclencher une série imprévisible de recours commerciaux. Il y aurait une intensification des pressions en vue de régler ces différends, ce qui mobiliserait des ressources ministérielles.

La charge de travail du secteur d'activité Politique commerciale et économique s'est nettement alourdie ces dernières années. Les préparatifs en vue des négociations relatives à l'OMC, à la ZLEA et à l'AELE, la présidence de la ZLEA et les travaux relatifs au programme « incorporé » de l'OMC exigent un vaste programme de sensibilisation et des consultations poussées avec les intervenants canadiens, soit les gouvernements, l'industrie et la société civile. Vu que les accords commerciaux deviennent plus exhaustifs et portent aussi bien sur les questions tarifaires que sur les questions non tarifaires et réglementaires, ces groupes s'attendent à jouer un rôle accru dans les dossiers commerciaux internationaux. Leur participation est essentielle pour que la politique économique soit cohérente et appuie les politiques intérieures ainsi que les besoins des groupes intéressés.

La nature de plus en plus litigieuse du système de règlement des différends commerciaux et la complexité des questions en litige accentuent les pressions sur les ressources financières et humaines. Le nombre de différends mettant en cause le Canada et portés à l'attention des organes de l'OMC ou de l'ALENA est passé de un en 1994 à onze en 1998.

Les remous économiques en Asie ayant dégénéré en une crise économique et financière plus généralisée dans le monde, il faut coordonner davantage les politiques au niveau national et international. L'effet de cette crise sur le commerce mondial, sur les mouvements de capitaux, sur la croissance économique et sur le développement social, son incidence sur la confiance des consommateurs et des investisseurs et sa capacité d'attiser le protectionnisme alourdissent grandement la charge de travail de ce secteur d'activité. La participation du Canada à des tribunes internationales comme le G7/G8, l'OCDE et l'APEC, ainsi qu'aux institutions financières internationales, vise à promouvoir la stabilité et la croissance économiques par des efforts multilatéraux concertés.

Ce secteur d'activité est aussi chargé de contrôler l'exportation et l'importation de certaines marchandises en vertu de la *Loi sur les licences d'exportation et d'importation* (LLEI) et de son règlement. Ces mesures de contrôle du commerce servent à protéger la sécurité nationale et à mettre en oeuvre des mécanismes internationaux qui sauvegardent la paix et la stabilité. La LLEI assure aussi l'application des sanctions de l'ONU, protège les industries canadiennes vulnérables, optimise les retombées des accords internationaux et permet d'administrer efficacement les programmes de gestion de l'offre du Canada.

Stratégies et activités clés

Créer des débouchés et accroître les débouchés existants pour les exportateurs canadiens de biens et services vers les marchés prioritaires.

GESTION DES RELATIONS AVEC LES ÉTATS-UNIS EN MATIÈRE DE COMMERCE ET D'INVESTISSEMENT

- Poursuivre la gestion efficace de la relation commerciale entre le Canada et les États-Unis, qui représente actuellement plus de 1,4 milliard de dollars par jour, et assurer l'intégrité de l'ALENA.
- Continuer à recourir aux mécanismes de règlement des différends pour défendre les intérêts canadiens contre des mesures unilatérales, en particulier dans les secteurs des grains, du bétail, de la viande et des produits laitiers, ainsi que dans le secteur culturel. Atténuer les incidences des mesures protectionnistes américaines en créant des alliances avec des groupes d'affaires des États-Unis, de l'Union européenne et d'autres pays pour obtenir leur appui et atténuer les conséquences de mesures législatives éventuelles.
- Gérer l'Accord canado-américain sur le bois d'oeuvre, notamment par la poursuite des consultations avec les intéressés sur les choix possibles à l'expiration de l'accord en 2001.
- Renforcer le cadre institutionnel de l'ALENA et entreprendre et continuer le suivi de l'examen opérationnel. Chercher en outre à mieux faire comprendre l'accord au public à l'occasion du cinquième anniversaire de l'ALENA.

POLITIQUE COMMERCIALE MONDIALE

- Renforcer l'OMC en tant qu'institution, notamment ses relations avec d'autres institutions multilatérales, et faire progresser la libéralisation du commerce pour assurer un accès accru aux produits et services canadiens sur les marchés mondiaux. En même temps, le Canada restera sensible aux exigences de l'environnement, aux normes fondamentales du travail, aux industries et secteurs vulnérables et aux besoins des pays en développement.

- Entreprendre de vastes consultations auprès des Canadiens en préparation du lancement des négociations sur l'agriculture et les services d'ici l'an 2000, et du lancement prévu des négociations multilatérales de grande envergure à l'OMC. En outre, il faudra aussi mener des recherches et dégager les lacunes à combler dans le domaine de la recherche pour contribuer à l'élaboration de la position canadienne.
- Insister tout particulièrement sur la mise en oeuvre des engagements pris dans le « programme incorporé » de l'OMC en vertu des accords existants et des travaux connexes à l'OCDE.
- Contribuer au renforcement du système commercial international basé sur des règles et promouvoir des améliorations institutionnelles à l'OMC, notamment en discutant des améliorations à apporter aux mécanismes de règlement des différends et en participant à l'examen du Mémoire d'accord sur le règlement des différends.
- Protéger les intérêts canadiens lors des négociations sur l'adhésion de grandes nations commerçantes à l'OMC en participant aux négociations bilatérales sur l'accès aux marchés avec des pays comme la Chine, le Taipei chinois, la Russie, l'Arabie saoudite et l'Ukraine.
- Poursuivre des initiatives d'accès aux marchés pour accroître et diversifier les exportations de biens et de services canadiens, tout en protégeant les secteurs vulnérables. Il s'agira notamment de diffuser des renseignements clés aux exportateurs canadiens afin de promouvoir le suivi de l'amélioration de l'accès aux marchés.
- Assurer l'administration efficace des contrôles à l'exportation et à l'importation du Canada, conformément aux intérêts canadiens. Il s'agit entre autres de l'administration des contrôles sur les articles sensibles à usage militaire et à double usage, sur les produits de cryptographie, sur les produits agricoles assujettis à la gestion de l'offre, sur les textiles et les vêtements. La préparation à l'an 2000 est cruciale car la fonction de contrôle des importations et des exportations fait partie des systèmes essentiels à l'exécution de la mission du gouvernement.

INITIATIVES RÉGIONALES

- Améliorer la capacité du Canada de faire des affaires et d'investir dans l'hémisphère en poursuivant les négociations relatives à la ZLEA et en mettant en oeuvre d'autres accords de coopération, dont une entente de coopération en matière de commerce et d'investissement avec le MERCOSUR (Brésil, Argentine, Uruguay et Paraguay). Le Canada préside la première phase des négociations relatives à la ZLEA et poursuit la facilitation du commerce et la participation de la société civile par un vaste processus de consultation.
- Améliorer les relations en matière de commerce et d'investissement entre le Canada et l'Europe par la mise en oeuvre de l'Initiative commerciale Canada-Union européenne (ICCU) et mener à terme les négociations en vue d'un accord de libre-échange avec les pays membres de l'AELE (Norvège, Islande, Suisse et Liechtenstein).
- Renforcer la coopération économique et commerciale avec les pays de l'Asie-Pacifique, en s'appuyant sur les sommets de l'APEC de 1997 et de 1998 et en poursuivant les négociations relatives à la libéralisation rapide et volontaire par secteur dans les secteurs prioritaires.

Renforcer les intérêts économiques, sociaux et financiers du Canada dans le monde.

- Promouvoir la réforme de l'architecture financière internationale et le consensus sur la politique économique au sein du G7/G8, de l'OCDE et de l'APEC, et, par notre participation aux travaux des institutions financières internationales, assurer la stabilité, la croissance et le développement durable dans le monde.
- Faciliter la transition vers une économie du savoir en élaborant et en appuyant, le cas échéant, un cadre juridique pour le commerce électronique mondial par l'intermédiaire d'organisations internationales. Il s'agira notamment d'élaborer un énoncé de la politique commerciale canadienne sur le commerce électronique en menant de vastes consultations auprès des provinces, du secteur privé et de la société civile.
- Renforcer les règles multilatérales, régionales et bilatérales relatives à l'investissement et assurer une protection accrue des investisseurs canadiens à l'étranger en négociant, concluant et mettant en oeuvre des accords de protection des investissements étrangers (APIE) avec les principaux partenaires dans le secteur de l'investissement.
- Promouvoir une politique commerciale internationale sensible à l'environnement et aux normes du travail, aux industries et secteurs vulnérables et aux besoins des pays en développement, notamment en encourageant des processus de consultation multipartite sur ces questions. Promouvoir les objectifs canadiens dans ces domaines au sein des tribunes multilatérales pertinentes.
- Collaborer avec l'Agence canadienne de développement international (ACDI) pour que les priorités de la politique étrangère et de la politique commerciale soient bien reflétées dans les plans de dépenses de l'Enveloppe de l'aide internationale et que les stratégies canadiennes relatives aux négociations à l'OMC et en vue de la ZLEA soient élaborées en tenant compte des objectifs des pays en développement.

Résultats escomptés

Poursuite de la mise en oeuvre des accords de l'OMC et du programme d'action qui en fait partie intégrante.

- Accroissement de la confiance dans le système commercial multilatéral basé sur des règles et du respect de ce système. Les améliorations à l'OMC devraient également mener à une transparence accrue de l'OMC et de son processus de règlement des différends et à une sensibilisation accrue du public et des organisations non gouvernementales à cet égard.
- Adhésion à l'OMC de grandes nations commerçantes à des conditions commerciales significatives.

Accords bilatéraux et multilatéraux qui favorisent la libéralisation du commerce et de l'investissement.

- Consensus sur les positions de négociation canadiennes en vue des prochaines négociations multilatérales sur l'agriculture et les services.
- Fondements des négociations en vue de la ZLEA. Élargissement des débouchés pour le commerce et l'investissement dans les pays latino-américains.
- Élaboration d'un cadre basé sur des règles pour le commerce électronique mondial.
- Élaboration d'un consensus concernant les positions de négociation canadiennes sur les questions commerciales et environnementales examinées dans les tribunes bilatérales et multilatérales.

- Réforme de l'architecture financière internationale grâce aux efforts au sein du G7/G8, de l'APEC et des IFI, afin de promouvoir une stabilité et une croissance durables.

Solutions qui limitent les possibilités de différends avec des partenaires commerciaux.

- Réduction des différends avec les États-Unis par une gestion efficace des relations commerciales entre le Canada et ce pays et l'amélioration de l'administration de l'ALENA.
- Adaptation graduelle et sans heurt des industries nationales à une concurrence internationale accrue par l'administration des contrôles à l'exportation et à l'importation, et la protection des intérêts canadiens, à savoir limitation de la prolifération de certaines armes, de certaines technologies de l'information et de produits dangereux pour l'environnement.

Attribution de l'aide internationale en fonction de nos priorités sur les plans de la politique étrangère et du développement.

- Attribution de l'aide internationale d'une manière qui tienne compte des besoins des pays en développement tout en restant conforme aux objectifs de la politique étrangère et de la politique commerciale du Canada.

Stimulation du rendement à l'exportation et de l'investissement par de meilleures conditions d'accès aux marchés.

- Accroissement des débouchés pour les exportateurs et les investisseurs canadiens sur les marchés et dans les secteurs clés en renforçant des relations commerciales stables basées sur des règles.
- Amélioration de l'accès aux marchés pour les exportateurs et les investisseurs canadiens en dégageant les principaux obstacles et en trouvant des moyens de les éliminer.
- Accroissement de l'investissement direct canadien à l'étranger en complément de l'expansion des exportations.

Coopération et sécurité internationales

Dépenses prévues (en millions de \$)

	Prévisions des dépenses 1998–1999	Dépenses prévues 1999–2000	Dépenses prévues 2000–2001	Dépenses prévues 2001–2002
Dépenses brutes	442,1	435,6	423,9	416,9
<i>Moins</i> : recettes à valoir sur le crédit	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Moins</i> : recettes portées au Trésor	0,0	0,0	0,0	0,0
Total des recettes	0,0	0,0	0,0	0,0
Total des dépenses nettes	442,1	435,6	423,9	416,9

Objectif

L'objectif de ce secteur d'activité est la sécurité politique, économique et environnementale des Canadiens, au moyen d'un système international pacifique, fondé sur le droit, qui traduise les valeurs canadiennes et au sein duquel le Canada se sente à l'abri des menaces venant de l'étranger.

Contexte

L'immensité de son territoire et la longueur de son littoral et de sa frontière obligent le Canada à adopter, en matière de sécurité, une approche basée sur la coopération avec les États-Unis, sur la collaboration bilatérale avec d'autres pays qui partagent les mêmes idées, sur le développement d'institutions multilatérales et régionales et ainsi que sur la promotion de la primauté du droit dans les relations internationales.

Avec la fin de la guerre froide et l'avènement de la mondialisation, la sécurité humaine est liée notamment à la prévention des conflits, au désamorçage des crises, à la consolidation de la paix et à la coopération dans des dossiers comme la circulation clandestine des personnes et des stupéfiants, le changement climatique et la pollution transfrontalière.

Du fait qu'il siègera au Conseil de sécurité des Nations Unies à titre de membre non permanent, le Canada sera pressé d'accroître sa participation aux efforts visant à protéger la paix et la sécurité internationales, mais il pourra aussi démontrer que le nouvel ordre du jour international peut être abordé au sein de cette tribune suprême qui s'est surtout préoccupée jusqu'ici de la sécurité « dure ».

Les problèmes liés aux armements classiques—mines antipersonnel, prolifération illicite des armes légères—et au trafic des drogues persisteront.

Les structures de sécurité européennes continueront de se transformer en profondeur pour refléter le nouveau climat de l'après-guerre froide, notamment par l'élargissement et la réforme de l'OTAN et de l'Union européenne.

L'instabilité et les conflits politiques devraient continuer dans l'ex-Yougoslavie, surtout au Kosovo.

La transition vers des économies de marché et des sociétés démocratiques continuera en Russie, en Ukraine et dans les pays voisins, mais la stabilité politique dans ces pays et dans d'autres pays en Asie, dans le Pacifique et en Amérique latine sera ébranlée par la propagation du ralentissement économique.

L'influence de la Chine va continuer à augmenter.

Les catastrophes humanitaires et l'instabilité politique restent probables en Afrique et ailleurs dans le monde.

Le risque de prolifération des armes de destruction massive demeurera et les essais nucléaires effectués en Inde et au Pakistan assombrissent le tableau davantage.

Le développement durable continuera de poser d'importants défis, notamment en ce qui concerne le changement climatique.

Stratégies et activités clés

Administrer et faciliter les relations entre le Canada et les États-Unis en matière de coopération et de sécurité internationales.

- Maintenir des contacts périodiques et de haut niveau entre le Premier ministre, les ministres et les grands décideurs américains et sensibiliser davantage les législateurs et les fonctionnaires américains aux positions canadiennes sur les grandes questions internationales.
- Renouveler et renforcer la Commission mixte internationale (CMI).
- S'opposer au prélèvement d'eau en vrac dans les bassins hydrographiques du Canada et aux transferts interbassins à partir des États-Unis.
- Réduire la pollution atmosphérique transfrontalière et négocier des lignes directrices bilatérales sur l'évaluation des incidences environnementales.
- Poursuivre des ententes à long terme sur les pêches dans le cadre du Traité sur le saumon du Pacifique et protéger les intérêts canadiens dans le cadre du Traité sur le fleuve Columbia.
- Assurer l'adoption et la mise en oeuvre des dispositions législatives permettant le prédédouanement pour le transport aérien et pour d'autres moyens de transport.
- Résister à la mise en oeuvre, par les États-Unis, d'un système de contrôle des entrées et des sorties.
- Gérer les questions autochtones relatives à l'examen, par le Congrès des États-Unis en 1999, de la Marine Mammal Protection Act (MMPA).

Tirer profit du poste non permanent occupé par le Canada au Conseil de sécurité des Nations Unies.

- Promouvoir la gestion efficace des crises internationales par le Conseil de sécurité et renforcer la capacité institutionnelle des Nations Unies et l'efficacité des interventions régionales en cas de crise.
- Promouvoir les points de vue du Canada dans les affaires de paix et de sécurité, notamment les questions relatives à la sécurité humaine, et protéger les civils en cas de conflit armé.
- Améliorer le soutien apporté par les Nations Unies aux représentants spéciaux du Secrétaire général, qui constituent un outil essentiel de prévention des conflits.

Promouvoir la non-prolifération, le contrôle des armements et le désarmement dans le cas des armes de destruction massive et des armes classiques et empêcher la militarisation de l'espace.

- Combattre la prolifération des armes de destruction massive et travailler à leur élimination.
- Assurer un leadership au sein des tribunes internationales de désarmement pour promouvoir la transparence du contrôle des armes classiques et du désarmement, en particulier dans le cas des armes légères.
- Assurer l'entrée en vigueur du Protocole additionnel à l'accord de garanties nucléaires conclu entre le Canada et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

Promouvoir les droits de la personne, dont l'égalité des femmes, les droits de la femme, les droits de l'enfant et les droits des peuples autochtones.

- Insister sur la promotion et la protection des droits de la personne, au sein des tribunes bilatérales et internationales, notamment les droits des peuples autochtones.
- Promouvoir l'égalité des femmes au niveau international par la généralisation du souci d'égalité entre les sexes.

Appuyer le maintien de la paix et accroître la capacité des Nations Unies d'intervenir efficacement et rapidement pour maintenir la paix.

- Contribuer à la consolidation de la paix et à la mise en oeuvre des accords de paix dans l'ex-Yougoslavie, y compris les accords de Dayton en Bosnie et les efforts de consolidation de la paix au Kosovo et dans la République fédérale de Yougoslavie.
- Appuyer les initiatives africaines et la participation africaine aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies relatives aux crises en Afrique subsaharienne.
- Mettre en oeuvre des activités de consolidation de la paix et améliorer la coordination du maintien et de la consolidation de la paix; appuyer les résolutions de maintien de la paix et d'exécution des résolutions du CSNU, ainsi que la recherche de solutions dans les régions en crise.
- Renforcer la capacité de maintien de la paix des Nations Unies en collaborant avec les principaux pays en développement qui contribuent à ce processus, p. ex. l'Inde, le Pakistan, le Bangladesh, le Népal et la Malaisie.
- Fournir une formation policière et judiciaire et renforcer, de concert avec la Gendarmerie royale du Canada et l'ACDI, la capacité de déployer des policiers canadiens à l'appui des missions internationales de surveillance et de formation.

Promouvoir le programme de la sécurité humaine du Canada par les voies multilatérales et bilatérales.

- Définir le programme de la sécurité humaine du Canada en intégrant la sécurité humaine aux priorités en matière de sécurité nationale et aux objectifs du développement international; élaborer une approche concertée avec la Norvège et poursuivre le processus de sécurité humaine de Lysoen.
- Aborder des problèmes de sécurité humaine avec les partenaires du G8.
- Mettre en oeuvre les plans d'action en matière de sécurité pour la région des Grands Lacs africains et le Soudan et définir et mettre en oeuvre des plans d'action en matière de sécurité humaine avec de nombreux partenaires.

- Promouvoir le programme canadien de lutte contre la prolifération des armes légères dans l'hémisphère, en Asie, au Moyen-Orient et en Afrique, par un dialogue ciblé avec des pays partageant les mêmes idées qui mettent en place leurs propres initiatives de sécurité humaine, par la mise en oeuvre du plan d'action pour les enfants touchés par la guerre et par la promotion de la réforme du secteur de la sécurité.
- Promouvoir les progrès des dossiers internationaux relatifs aux enfants, notamment l'exploitation internationale du travail des enfants; les conséquences des conflits sur les enfants; l'exploitation sexuelle des enfants; l'intégration des jeunes à la politique étrangère du Canada; et la mise au point d'un plan d'action sur la santé et le mieux-être des enfants et des jeunes de l'Arctique.

Promouvoir le développement humain durable par l'entremise des organisations et des mécanismes multilatéraux et bilatéraux, en favorisant le développement démocratique, le bon gouvernement et le développement d'une société civile vigoureuse.

- Faciliter les transitions démocratiques dans des pays clés en faisant appel au Fonds de consolidation de la paix du Ministère, en encourageant l'engagement économique avec l'Arctique et le Nord russes, et en développant les relations avec les démocraties émergentes.
- Contribuer au développement démocratique, au bon gouvernement et à la reconstruction de la société civile dans certains pays du Moyen-Orient et de l'Afrique, par des échanges parlementaires, la supervision des processus électoraux et la promotion de la liberté de la presse.
- Promouvoir des mesures pour améliorer l'efficacité de l'observation des élections.
- Renforcer et accroître la coopération internationale dans les domaines de la migration, des réfugiés et de la politique démographique, notamment les déplacements internes et les mouvements forcés de population.

Faire progresser la sécurité environnementale du Canada et promouvoir une intervention internationale appropriée dans le domaine de la sécurité nucléaire.

- Énoncer une politique étrangère visant le Nord qui protège la souveraineté canadienne et l'environnement de l'Arctique et qui stimule le développement.
- Promouvoir le développement et l'exploitation durables des ressources énergétiques.
- Contribuer à une stratégie canadienne de mise en oeuvre des engagements que nous avons pris à Kyoto et qui visent à réduire de 6 % par rapport à 1990 nos émissions de gaz à effet de serre d'ici 2008–2012, et promouvoir un engagement plus significatif des pays en développement à l'égard du changement climatique.
- Promouvoir le lancement de négociations relatives à une convention internationale sur les forêts.
- Promouvoir des mesures internationales pour résoudre les problèmes posés par les polluants organiques persistants et ratifier et mettre en oeuvre une procédure de consentement après notification pour certains produits chimiques dangereux dans le commerce international.
- Appuyer la réforme du Programme de l'environnement des Nations Unies et les travaux de la Commission du développement durable des Nations Unies, ainsi que la mise en oeuvre efficace de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement.

- Promouvoir les intérêts internationaux du Canada en matière de biodiversité, négocier un protocole sur la biodiversité et promouvoir les efforts de lutte contre l'appauvrissement de la couche d'ozone.
- Promouvoir les efforts pour protéger l'environnement marin, améliorer la coordination internationale des questions relatives à l'eau douce, et promouvoir le développement durable des pêches au large des côtes du Canada et en haute mer.

Favoriser l'entrée en vigueur rapide, l'universalisation et la mise en oeuvre efficace du Traité d'interdiction des mines antipersonnel, notamment par un leadership canadien coordonné du déminage et de l'aide aux victimes.

- Inciter les pays non participants à signer et à ratifier le Traité; mener une campagne internationale continue et coordonnée avec les pays qui partagent les mêmes idées, les ONG, les Nations Unies et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) au sein de toutes les tribunes diplomatiques; et contribuer à l'organisation de la Première réunion annuelle des États membres des Nations Unies parties au Traité d'interdiction des mines antipersonnel (Mozambique, mai 1999).
- Poursuivre un programme en quatre étapes visant à encourager l'universalisation et à promouvoir la ratification en offrant une aide technique et une modeste aide financière à la destruction des stocks de mines antipersonnel.
- Accorder un appui financier aux programmes d'action antimines dans divers pays touchés par les mines et fournir des fonds par l'entremise de la Campagne internationale contre les mines terrestres (CIMT) à des ONG d'une centaine de pays afin de favoriser la mise en place, au sein d'organisations de la société civile, de capacités durables pour surveiller l'application de tous les aspects de la Convention d'Ottawa et faire rapport à ce sujet.
- Soutenir la sensibilisation et l'appui des Canadiens au leadership du Canada dans le dossier de la lutte contre les mines en encourageant des partenariats entre les organisations canadiennes qui combattent les mines antipersonnel.

Combattre le crime organisé transnational, le terrorisme et le trafic des drogues, notamment par l'entremise du Groupe de dialogue hémisphérique des ministres des Affaires étrangères.

- Collaborer avec les partenaires de l'hémisphère pour lutter contre les effets du trafic des drogues, en mettant en oeuvre le Groupe de dialogue hémisphérique des ministres des Affaires étrangères sur les drogues et en oeuvrant au sein de la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues (CICAD) pour élaborer un mécanisme multilatéral d'évaluation.
- Promouvoir les activités multilatérales de lutte contre les drogues en fournissant un financement stable et assuré au Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) et à la CICAD, en donnant suite à la Session spéciale des Nations Unies de 1998 sur les drogues, et en faisant rapport à l'Organe international de contrôle des stupéfiants.
- Assurer la cohérence des efforts nationaux et internationaux contre le crime organisé transnational, par l'entremise de la candidature du Canada à la Commission des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale en 1999, de la négociation d'une convention des Nations Unies sur le crime organisé transnational, qui devrait être conclue en 2000, et des travaux du Groupe d'experts du G8 sur le crime organisé (Groupe de Lyon) et de ses sous-groupes (sur le trafic des armes à feu, l'immigration clandestine, les crimes de haute technologie, la corruption et les crimes financiers).

- Contribuer aux efforts multilatéraux pour stopper le trafic des armes à feu, combattre la corruption criminelle et la traite des êtres humains, notamment en élaborant un protocole des Nations Unies.
- Combattre la menace que présente le crime organisé en Europe de l'Est, y compris la Russie.
- Participer aux efforts internationaux de lutte contre le terrorisme en négociant de nouvelles conventions des Nations Unies et en rédigeant un traité multilatéral relatif au financement du terrorisme; promouvoir les plans d'action du G8, des Nations Unies, de l'OEA et d'autres organismes contre le terrorisme; déployer des efforts à l'échelle bilatérale pour lutter contre le terrorisme et notamment lutter contre la menace que présente le terrorisme pour la succession ordonnée des régimes traditionnels; négocier de nouveaux traités d'entraide juridique; et moderniser et élargir le régime d'extradition du Canada après l'adoption de nouvelles mesures législatives en la matière.

Promouvoir les objectifs politiques, humanitaires, sociaux, ainsi que les objectifs en matière de sécurité et les autres objectifs du Canada en s'efforçant de mettre en place un système multilatéral efficace en accord avec les priorités et les points de vue du Canada, au sein des Nations Unies et d'organismes régionaux comme l'OEA.

- Promouvoir la réforme de la gestion des Nations Unies, notamment sa régie, la recherche de nouvelles ressources pour ses efforts de développement et des solutions au problème du paiement tardif et du non-paiement des cotisations; poursuivre des dialogues structurés sur les affaires des Nations Unies avec les pays clés et viser d'autres pays pour le dialogue sur la réforme des Nations Unies et les échanges sur les cadres stratégiques des Nations Unies.
- Poursuivre la réforme financière et administrative des institutions spécialisées des Nations Unies.
- Coordonner avec les autres ministères fédéraux le rôle du Canada au sein des institutions spécialisées des Nations Unies, pour refléter les idées canadiennes sur les normes générales de ces agences, notamment l'administration efficace de l'entente sur le siège de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) (Montréal).

Appuyer les volets de coopération et de sécurité internationales des Sommets du G8 et leurs éléments secondaires.

- Promouvoir et protéger les droits de la personne, les affaires humanitaires et l'égalité des femmes à l'échelle internationale par l'entremise des Sommets du G8.
- Chercher à influencer la politique du G8 sur la prolifération des armes et la sécurité régionale en Asie du Sud, en Afrique et ailleurs dans le monde.

Renforcer la sécurité régionale et la prévention des conflits, en appuyant les organismes de sécurité régionaux et les dialogues sur la sécurité avec les principaux partenaires, ainsi qu'en élaborant des moyens de prévenir les conflits (y compris les mesures de renforcement de la confiance).

- Promouvoir la transformation de l'OTAN pour relever les défis de la sécurité; définir la voie vers un élargissement futur de l'OTAN qui appuie des relations solides avec les partenaires non membres de l'OTAN, en particulier la Russie; et examiner la gestion des ressources de l'OTAN.

- Au sein de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), promouvoir l'élaboration d'une charte de fond exhaustive sur la sécurité en Europe; renforcer les droits de la personne et le bon gouvernement; raffermir la prévention des conflits et les capacités de gestion; et accroître les mesures de renforcement de la confiance et de la sécurité (MRCS).
- Inciter la Russie et l'Ukraine à dialoguer à tous les niveaux en faveur des réformes démocratiques et du bon gouvernement.
- Appuyer le développement du conseil de partenariat euro-atlantique désamorçant les tensions régionales.
- Encourager la Grèce et la Turquie à contribuer à la stabilité régionale en désamorçant les tensions régionales.
- Élaborer une stratégie régionale pour l'Asie centrale et le Caucase, en tenant compte des priorités en matière de sécurité régionale, de droits de la personne et d'aide technique.
- Appuyer les efforts de paix au Moyen-Orient et renforcer la sécurité régionale, notamment en dissipant la menace que présentent les armes de destruction massive au Moyen-Orient.
- Promouvoir les dialogues régionaux comme stratégie de consolidation de la paix en Asie du Sud et encourager tout progrès de l'Inde et du Pakistan vers le contrôle des armements et le désarmement.
- Renforcer la paix, la coopération et la sécurité en Asie-Pacifique, notamment par le Forum régional de l'ASEAN; appuyer les mécanismes africains touchant à la prévention et au règlement des conflits ainsi qu'à d'autres questions de sécurité en Afrique subsaharienne; fournir une aide canadienne ciblée pour renforcer la capacité locale de prévention des conflits, et promouvoir l'échange des connaissances acquises des organisations régionales en matière de prévention des conflits.

Renforcer le rôle du Canada dans notre hémisphère, en s'efforçant activement d'élargir et d'approfondir nos relations en matière de coopération et de sécurité internationales à tous les échelons.

- Jouer un rôle actif dans le processus de suivi du Sommet de Santiago, à titre de membre de la troïka États-Unis-Chili-Canada; préparer et organiser le Troisième Sommet des Amériques; accueillir l'Assemblée générale de l'OEA en juin 2000, la Conférence des conjoints des dirigeants de la ZLEA en septembre 1999, la Réunion des ministres du Commerce de la ZLEA en novembre 1999; et superviser l'organisation du Forum des gens d'affaires des Amériques en octobre 1999.
- Promouvoir la participation de la société civile à l'Assemblée générale de l'OEA, au Sommet des Amériques et aux négociations de la ZLEA; renforcer la capacité de la société civile et des organisations non gouvernementales à Cuba par la mise en oeuvre de la Déclaration Canada-Cuba.
- Renforcer les mécanismes régionaux de développement démocratique en s'efforçant de réorienter le Groupe de travail de l'OEA sur les droits de l'homme et la démocratisation et en donnant suite aux engagements du Sommet de Santiago sur le développement démocratique; appuyer le maintien de régimes électoraux libres et transparents au Mexique, en Haïti et ailleurs.
- Entretenir des liens étroits avec les pays des Antilles membres du Commonwealth tout en se dirigeant vers une nouvelle relation moins axée sur l'aide et plus sur l'appui à l'intégration régionale et à la libéralisation du commerce.

- Promouvoir la coopération en Amérique du Nord en incitant le Mexique et les États-Unis à poursuivre le dialogue trilatéral par des réunions périodiques des ministres des Affaires étrangères et par des initiatives visant à faire avancer le programme trilatéral.

Défendre les intérêts canadiens au sein de la Francophonie.

- Assurer la coordination efficace et harmonieuse du rôle du Canada au sein de la Francophonie.
- Être l'hôte du Sommet de Moncton, en collaborant étroitement avec les partenaires internationaux de la Francophonie pour développer le thème du Sommet et le Plan d'action de Moncton; coordonner les aspects internationaux des Jeux de la Francophonie qui auront lieu à Ottawa-Hull en 2001.
- Appuyer les initiatives du Secrétaire général relatives à la paix, à la résolution des conflits et à l'observation des élections dans les pays de la Francophonie.
- S'efforcer d'améliorer l'efficacité des principales agences de la Francophonie, notamment l'Agence de la Francophonie, TV5 et l'Agence universitaire de la Francophonie.

Promouvoir le programme du Canada par l'entremise du Commonwealth; et gérer la participation du Canada aux réunions, manifestations et organisations du Commonwealth, notamment la Réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth.

- Utiliser la tribune que constitue le Commonwealth pour obtenir un appui aux initiatives et politiques canadiennes, dans des domaines comme les mines antipersonnel, la Cour pénale internationale, le terrorisme, les armes légères, la démocratie et les droits de la personne, la lutte contre la corruption et d'autres éléments du programme de la sécurité humaine du Canada.
- Appuyer les bons offices du Secrétaire général pour désamorcer les conflits dans les pays du Commonwealth.

Poursuivre les dialogues politiques structurés, notamment avec l'UE, la France, le Royaume-Uni, la Russie, le Japon, la Chine, Cuba et l'Indonésie; et développer et élargir les dialogues avec Israël et les Palestiniens.

- Redéfinir la relation du Canada avec l'Europe, en particulier l'Union européenne, notamment en élaborant une approche coordonnée pour la sécurité septentrionale de l'UE.
- Développer et élargir les consultations bilatérales sur diverses questions relatives à la sécurité et à la coopération internationales avec l'Allemagne et l'Italie; la Grèce et la Turquie; la République tchèque, la Hongrie, la Pologne, ainsi qu'avec les pays participant au Partenariat pour la paix; la Russie, l'Ukraine, le Bélarus; l'Australie et la Nouvelle-Zélande; le Japon, la Chine, la Corée; l'Indonésie; le Brésil, l'Argentine; Cuba; l'Afrique du Sud et le Nigeria.

Résultats escomptés

Une seule voix au nom du Canada dans le monde.

- Siège non permanent au Conseil de sécurité des Nations Unies.
- Hôte d'un Sommet de la Francophonie réussi à Moncton.
- Hôte de l'Assemblée générale de l'OEA.
- Hôte du Troisième Sommet des Amériques en l'an 2000.

Contribution à la sécurité à l'échelle mondiale et régionale.

- Poursuite de l'élargissement de l'OTAN et mise en oeuvre de l'engagement pris par le Canada au sujet de l'adhésion rapide de la Roumanie et de la Slovaquie; mise en oeuvre de l'Acte fondateur OTAN-Russie et de la Charte de partenariat entre l'OTAN et l'Ukraine; élargissement du dialogue avec d'autres pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est; progrès vers un concept stratégique de l'OTAN sur lequel se fonderait la conduite des opérations de paix de l'OTAN, et relations solides avec les partenaires qui ne sont pas membres de l'OTAN, en particulier la Russie.
- Raffermissement de l'OSCE par l'adoption de la Charte sur la sécurité européenne et du Document de Vienne renforcé sur les MRCS.
- Progrès dans l'exécution du mandat du Conseil de sécurité visant à priver l'Iraq de ses armes de destruction massive ainsi que du mandat du Groupe de travail sur le contrôle des armements et la sécurité régionale du processus de paix au Moyen-Orient.
- Poursuite des efforts en vue de conclure un traité de paix dans la péninsule coréenne et de réaliser la réunification éventuelle de la Corée du Nord et de la Corée du Sud.
- Publication d'un Livre blanc en vue de la mise en oeuvre de la Politique étrangère du Canada visant le Nord.
- Intégration plus poussée des intérêts et des perspectives autochtones aux programmes ministériels, et visibilité accrue des questions relatives aux peuples autochtones dans le système des Nations Unies; progrès des négociations concernant les déclarations des Nations Unies et de l'OEA sur les droits des peuples autochtones.

Meilleur contrôle des armes classiques et nucléaires.

- Adoption généralisée et progrès de la mise en oeuvre de la Convention d'Ottawa sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction.
- Déminage humanitaire et aide aux victimes, destruction des stocks de mines antipersonnel et signature éventuelle de la Convention d'Ottawa par tous les pays.
- Examen international d'une convention mondiale sur les transferts d'armes légères; adoption des conclusions de l'étude du Groupe d'experts des Nations Unies sur les armes légères; coopération accrue avec les États-Unis au sujet des armes légères; ratification de la convention de l'OEA sur le trafic des armes; et création d'un plan d'action des Nations Unies et de l'Afrique pour combattre le trafic des armes légères dans cette région.
- Modernisation du Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe.
- Entente accrue sur le désarmement et efforts continus pour empêcher la militarisation de l'espace.
- Respect plus répandu et plus complet de la Convention sur les armes chimiques et conclusion des négociations sur un protocole de conformité à la Convention sur les armes biologiques et à toxines.

Renforcement de la démocratie, des droits de la personne et du bon gouvernement.

- Acceptation graduelle du programme de la sécurité humaine du Canada.
- Poursuite du programme de la sécurité humaine du Canada au sein du Conseil de sécurité des Nations Unies, du G8 et d'autres tribunes multilatérales, au moyen de la coopération régionale et d'un dialogue structuré avec les pays clés.
- Renforcement de l'efficacité de l'observation des élections et du recours aux filières informelles pour désamorcer les conflits, ainsi que facilitation de la transition vers la démocratie de pays comme le Nigeria et l'Indonésie.

- Meilleure protection internationale des droits des enfants, y compris l'adoption d'une vigoureuse Convention de l'Organisation internationale du travail (OIT) visant à éliminer les pires formes du travail des enfants.
- Meilleure intégration des droits de la personne, et plus particulièrement des droits des femmes, aux travaux des Nations Unies et promotion des droits de la personne dans le cadre des dialogues bilatéraux avec la Chine, Cuba, et l'Indonésie.

Renforcement de la prévention des conflits, du maintien de la paix et de sa consolidation.

- Mise en place, dans le cadre des accords de Dayton, d'un régime régional de renforcement de la confiance et de la sécurité en Bosnie, en Croatie et dans l'ex-Yougoslavie.
- Développement d'une police communautaire professionnelle en Bosnie, en Haïti, au Guatemala et en Croatie, afin de mettre éventuellement fin à la participation de la police canadienne à ces opérations de paix.
- Arrangement sur la police civile renouvelé et amélioré et meilleures consultations avec les partenaires internationaux sur les déploiements de forces policières civiles.
- Coopération accrue entre les institutions de maintien de la paix canadiennes et africaines, notamment le Centre Pearson pour le maintien de la paix et les centres correspondants en Afrique.
- Contribution plus constructive des pays de l'Asie du Sud aux délibérations des Nations Unies sur les défis du maintien de la paix.

Lutte contre le terrorisme, la criminalité transnationale et le trafic des drogues.

- Nouveaux engagements et initiatives politiques pour accroître la coopération et supprimer l'offre et la demande de drogues illicites.
- Négociation de la Convention sur le crime organisé transnational et de protocoles contre le trafic illicite des armes à feu, l'immigration clandestine et la traite des femmes et des enfants.
- Négociation d'autres traités bilatéraux d'entraide juridique.
- Négociation d'une convention relative au financement du terrorisme.

Promotion du développement durable et de la protection de l'environnement.

- Accroissement de la protection de l'environnement et de la viabilité économique et sociale dans les régions septentrionales du Canada et d'ailleurs.
- Progrès vers une convention internationale sur les forêts, afin de promouvoir la gestion et l'utilisation durables des forêts du monde.
- Progrès importants dans la résolution de questions en suspens relatives au Protocole sur le changement climatique de Kyoto et élargissement de la portée du protocole dans des domaines comme les échanges de droits d'émissions et le mécanisme pour le développement propre; progrès dans les dossiers énergétiques relatifs à l'atténuation du changement climatique, y compris l'énergie nucléaire.
- Négociation d'une convention des Nations Unies sur les polluants organiques persistants, d'un protocole sur la biodiversité dans le cadre de la Convention sur la biodiversité; et d'une annexe sur l'ozone à l'Accord canado-américain sur la qualité de l'air.
- Mise en oeuvre d'un régime efficace de contrôle de la pêche en haute mer.
- Signature de la Convention sur la mise en oeuvre d'une procédure de consentement après notification pour certains produits chimiques dangereux dans le commerce international (Convention ICP) parrainée par le PNUE et la Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

- Meilleure coopération avec les pays de l'Asie du Sud sur les questions environnementales internationales, y compris la négociation d'un protocole d'entente sur l'environnement avec l'Inde.

Édification d'un système multilatéral vigoureux et rehaussement de l'efficacité des Nations Unies.

- Amélioration de la capacité des Nations Unies de relever efficacement les défis de la paix par la promotion de la capacité de déploiement rapide.
- Progrès vers la solution de la crise institutionnelle et financière des Nations Unies et appui aux efforts visant à accroître l'efficacité et l'efficience du système des Nations Unies.
- Reflet des objectifs prioritaires canadiens dans les décisions et les communiqués des réunions du Commonwealth et dans les programmes permanents du Commonwealth.

Relations constructives avec des pays et des régions en particulier.

ÉTATS-UNIS

- Coopération bilatérale de haut niveau avec les États-Unis dans les dossiers de la défense et de la sécurité et sensibilisation accrue du Congrès à certaines questions de politique qui intéressent le Canada.
- Renforcement de l'appui des États-Unis à la coopération en matière de droit international et de sécurité, aux Nations Unies, au règlement pacifique des conflits, aux questions environnementales, au Traité d'interdiction des mines antipersonnel et à la Cour pénale internationale (CPI).
- Coopération dans le dossier de la conservation du saumon, au moyen d'ententes bilatérales sur les pêches, pour la prochaine campagne et, si possible, à long terme.
- Progrès de la gestion de la frontière canado-américaine, y compris le renouvellement de l'Accord sur la frontière commune et la mise en place de mécanismes plus actifs pour anticiper et prévenir les différends transfrontaliers.

EUROPE

- Accroissement de la coopération avec l'UE et promotion de politiques, programmes et stratégies qui se renforcent mutuellement dans le domaine de la sécurité humaine septentrionale.
- Élaboration et mise en oeuvre du programme du Conseil de l'Arctique et du plan de travail pour la Deuxième réunion ministérielle du Conseil de l'Arctique, prévue à l'automne 2000.

ASIE-PACIFIQUE

- Première réunion au Canada du Forum consultatif bilatéral avec l'Indonésie.
- Participation au niveau ministériel à la réunion annuelle du Forum régional de l'ASEAN sur les questions de sécurité en Asie-Pacifique.
- Aide au développement et aide technique aux pays de l'Asie du Sud-Est ébranlés par les conséquences sociales de la crise économique.
- Coopération régionale accrue en Asie du Sud grâce au protocole d'entente entre le Canada et l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR).

HÉMISPHERE OCCIDENTAL

- Poursuite des travaux relatifs à la mise en oeuvre de la déclaration Canada-Cuba et à l'expansion de la coopération bilatérale dans de nouveaux domaines.
- Succès de l'Assemblée générale de l'OEA et de la Conférence des conjoints des dirigeants de la ZLEA.
- Encouragement de toutes les parties dans le conflit au Chiapas à négocier une solution pacifique.

AFRIQUE

- Maintien de la position du Canada comme allié important en Afrique et partenaire clé en matière de sécurité et de coopération internationales.
- Conclusion d'un accord bilatéral concrétisant l'existence d'un dialogue politique structuré avec l'Afrique du Sud.

Aide aux Canadiens à l'étranger

Dépenses prévues (en millions de \$)

	Prévisions des dépenses 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002
Dépenses brutes	47,1	47,5	47,8	47,8
<i>Moins</i> : recettes à valoir sur le crédit	2,2	2,2	2,2	2,2
<i>Moins</i> : recettes portées au Trésor	40,2	41,2	42,2	43,3
Total des recettes	42,4	43,4	44,4	45,5
Total des dépenses nettes	4,7	4,1	3,3	2,3

Les totaux peuvent ne pas s'accorder en raison de l'arrondissement.

Objectif

L'objectif de ce secteur d'activité consiste à répondre aux besoins des Canadiens qui, pendant qu'ils voyagent ou vivent à l'étranger, nécessitent une aide publique.

Contexte

Le service est offert vingt-quatre heures sur vingt-quatre, sept jours sur sept, afin de répondre à tout un éventail de besoins : évacuation d'urgence de Canadiens se trouvant en danger à cause de catastrophes d'origine naturelle ou humaine ou de crises politiques internationales; assistance portée à des Canadiens pour des motifs sanitaires ou en cas de deuil; intervention en cas de rapt d'enfants ou de différend concernant leur garde; aide en cas d'enlèvement de personnes et assistance des Canadiens arrêtés ou détenus dans des prisons étrangères. Le nombre de Canadiens qui se déplacent à l'étranger n'a cessé d'augmenter sous l'effet d'un accroissement de l'activité touristique et de l'activité commerciale, ainsi que de la plus grande mobilité dont bénéficient les Canadiens désireux de rendre visite à des parents dans d'autres parties du monde. Les Canadiens âgés, atteints d'incapacité ou souffrant de problèmes médicaux voyagent également plus souvent qu'avant. Dans tous les cas, ceux qui résident ou se déplacent à l'étranger s'attendent à recevoir un service de grande qualité.

De plus en plus, les Canadiens se rendent dans des destinations où les installations sanitaires et les modes de transport sont peu développés en comparaison de ce qui existe au Canada. En outre, les Canadiens voyageant à l'étranger ne comprennent pas toujours la différence qui existe dans les systèmes juridiques, sociaux et commerciaux entre notre pays et l'étranger. De plus en plus de Canadiens, en déplacement à l'étranger, sont impliqués dans des activités de drogues illicites donnant lieu à des peines d'emprisonnement et même à la peine capitale. Les entreprises canadiennes sont de plus en plus actives dans des pays où il y a de graves problèmes de sécurité (Colombie, Soudan et Algérie). Il convient donc d'informer les voyageurs avant leur départ du Canada.

Conscient du fait que les problèmes informatiques du passage à l'an 2000 risquent d'être plus graves dans certains pays, le Ministère est en train d'améliorer ses systèmes consulaires afin de maintenir des niveaux acceptables de services aux Canadiens à l'étranger. La prestation des services consulaires dépend de trois éléments : un système de communication internationale efficace, doublé de services de communication appropriés dans tous les pays; des points de service à l'étranger entièrement opérationnels, appuyés par le gouvernement local et d'autres services; et une Direction générale des services

consulaires, à l'administration centrale, en mesure de communiquer avec les points de service à l'étranger ou directement avec les Canadiens touchés.

À l'approche de l'an 2000, on s'attend à ce que les Canadiens réclament plus d'informations sur l'existence de services de transport aérien, de transferts financiers et de services médicaux, ainsi que sur le genre de services que les missions canadiennes pourront rendre aux personnes ayant besoin d'assistance. On s'attend également à ce qu'ils comptent davantage sur la capacité de communiquer avec des personnes en déplacement à l'étranger. En cas de désastre, les Canadiens à l'étranger s'attendent à ce que le Ministère les assiste en mettant à leur disposition des moyens de transport de remplacement. En outre, toute perturbation importante des systèmes de communication pourrait donner lieu à une augmentation de la demande d'aide financière de la part des Canadiens à l'étranger. Enfin, il faut s'attendre à ce qu'en cas de grave perturbation des services de transport et de communication, le Ministère soit plus fréquemment appelé à retracer des personnes à l'étranger et à vérifier si elles sont saines et sauvées.

Stratégies et activités clés

Accroître la capacité de l'administration centrale de relever les missions en situation d'urgence.

- Améliorer et étendre le système électronique de gestion des affaires consulaires (COSMOS), actuellement exploité dans plus de 110 missions et consulats canadiens, afin d'y ajouter une quarantaine de micro-missions et une centaine de consulats honoraires.

Améliorer la formation des agents consulaires relativement aux cas d'enlèvement d'enfants ou de décès, d'arrêt ou de détentions de ressortissants canadiens à l'étranger.

- Dispenser une formation spécialisée au personnel appelé à s'occuper des cas d'enlèvement d'enfants, d'incarcération ou de décès de Canadiens à l'étranger.

Améliorer le contenu, le nombre et la diffusion d'informations sur la sécurité des voyages.

- Renseigner les Canadiens sur les risques potentiels que présentent les pays où ils peuvent souhaiter se rendre. Les principales activités à cet égard consisteront à améliorer les rapports de voyage sur les pays, rapports qui devront inclure des renseignements sur le problème de l'an 2000, et à indiquer aux voyageurs comment obtenir plus d'informations; à préparer une publication essentiellement consacrée au problème de l'an 2000, et à élaborer des plans d'urgence. Les autres activités d'information engloberont la réimpression des publications actuelles, notamment *Bon Voyage mais...* et *Franchir le 49^e parallèle*, et une augmentation du nombre de publications de voyages destinées à alerter le voyageur canadien se rendant dans des régions dangereuses. Ces nouvelles publications, essentiellement axées sur la Chine et le Japon, informeront le voyageur sur les préparatifs qui devront précéder son départ et sur les dangers qu'il risque de rencontrer à destination. Enfin, le Ministère continuera de fournir, pour chaque pays, des renseignements sur les déplacements et de collaborer avec l'industrie touristique.

Résultats escomptés

Réponse appropriée, présentant un bon rapport coût-efficacité, aux demandes d'aide, de conseils et d'avis formulés dans le monde entier par des Canadiens, ou en leur nom, qui voyagent ou vivent à l'étranger.

INTERVENTIONS D'URGENCE ET GESTION DE CAS

- L'amélioration et l'expansion du système permettront au Ministère d'assurer un meilleur suivi des cas d'urgence (enlèvements, évacuations d'urgence, rapt, etc.) et faciliteront l'utilisation du système par une quarantaine de micro-missions et une centaine de consulats honoraires. Il conviendra de conclure des accords avec les gouvernements australien, américain, britannique et néo-zélandais relativement à l'échange de services pour répondre aux cas d'urgence consulaires éventuels lors du passage à l'an 2000.

QUALITÉ DU SERVICE

- La population canadienne recevra une meilleure assistance du Ministère dans les cas complexes tels que le rapt ou l'enlèvement d'enfants, le décès ou la détention de Canadiens à l'étranger.

SÉCURITÉ DES VOYAGES

- La diffusion de publications et d'informations sur les voyages dans différents pays devrait nous permettre de mieux renseigner le public voyageur canadien.

Diplomatie ouverte

Dépenses prévues (en millions de \$)

	Prévisions des dépenses 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002
Dépenses brutes	92,8	87,6	83,5	84,8
<i>Moins : recettes à valoir sur le crédit</i>	1,1	1,1	1,1	1,1
<i>Moins : recettes portées au Trésor</i>	0,0	0,0	0,0	0,0
Total des recettes	1,1	1,1	1,1	1,1
Total des dépenses nettes	91,7	86,5	82,4	83,7

Objectif

L'objectif de ce secteur d'activité consiste à susciter l'intérêt et la confiance envers le Canada, au pays et à l'étranger, et à instaurer un contexte public international favorable aux intérêts politiques et économiques du Canada, ainsi qu'aux valeurs canadiennes.

Contexte

L'approche du nouveau millénaire est synonyme de défis croissants pour ce secteur d'activité. La communication de masse à l'échelle planétaire et les progrès révolutionnaires réalisés en électronique influent profondément sur la nature et la conduite de nos relations internationales. La gestion des affaires d'État est plus complexe que jamais à cause de l'abondance d'informations et de nouvelles, de leur accès plus facile et de la vitesse à laquelle elles nous arrivent. Cette transparence est destinée à augmenter, puisqu'on prévoit que 300 millions de personnes navigueront sur Internet en l'an 2000. Les moyens actuels de contrôle de l'information et de gestion ponctuelle risquent de ne plus convenir dans le sillage de tels changements. Les gouvernements canadiens sont aux prises avec un public de plus en plus sceptique, qui exige davantage de transparence, une plus grande participation aux processus politiques et qui réclame qu'on lui rende plus de comptes. Il convient, à propos des initiatives touchant aux activités internationales du Canada, de faire la preuve que de telles activités servent l'intérêt des Canadiens. Le siège qu'occupe le Canada au Conseil de sécurité de l'ONU devrait nous aider à valoriser les activités internationales d'Ottawa sur le front intérieur. Les accords bilatéraux signés avec la Norvège, le Mexique et la Chine, et les ententes trilatérales conclues avec les États-Unis et le Mexique, renforcent la nécessité d'une intégration politique horizontale.

En prévision de notre participation au Sommet du G7/G8 et de l'accueil du Sommet de la Francophonie en septembre 1999, nous devons assurer un soutien à la planification politique et stratégique aux ministres et aux représentants officiels canadiens. Les communications et les interventions en vue de défendre l'intérêt du public dans certains dossiers à l'étranger pourraient avoir une influence sur les intérêts du Canada ou sur son image ailleurs dans le monde.

Le secteur d'activité de la diplomatie ouverte assure la communication avec le grand public par divers moyens, notamment ses services de correspondance, d'accès à l'information et d'Internet. En outre, il diffuse des renseignements généraux sur le Canada ainsi que sur nos politiques intérieure et étrangère en réponse aux demandes provenant de l'étranger ou d'ici même.

Ce secteur d'activité constitue un centre de liaison, au niveau du Ministère, pour tous les aspects internationaux des relations fédérales-provinciales, pour la liaison avec les parlementaires et pour la promotion de l'identité canadienne. Une meilleure compréhension, dans le milieu, du rôle et du mandat du Ministère a été instaurée, et les liens avec les organismes centraux ont été renforcés, en faisant porter davantage l'accent sur les affaires du Cabinet et les affaires parlementaires.

Stratégies et activités clés

Projeter l'image et les valeurs du Canada à l'étranger.

- Appuyer la participation du Canada au Conseil de sécurité de l'ONU en communiquant aux destinataires importants à l'étranger les principaux messages du Canada.
- Augmenter le nombre d'exportateurs actifs de produits culturels pour les faire passer à 100 entreprises, par le biais d'activités promotionnelles ciblées. Amener au moins 150 entreprises sur de nouveaux marchés, grâce à la diffusion de renseignements sur ces marchés et à la tenue d'initiatives particulières. L'accent sera placé sur les marchés américains, européens et latino-américains.
- Augmenter le nombre de jeunes Canadiens participant aux programmes d'emploi d'été et de vacances-travail à l'étranger.
- Assister nos missions par l'instauration de liaisons et de consultations régulières avec les directions géographiques, afin de favoriser la promotion de l'image du Canada en tant que société technologique avancée; cet objectif pourra être réalisé par la mise en circulation de documents électroniques ou sur papier, par l'installation de kiosques d'information, par un soutien accordé aux activités culturelles et universitaires ainsi que par le versement de documents sur Internet.
- Inviter des journalistes étrangers avant l'arrivée de dignitaires étrangers au Canada ou avant le départ pour l'étranger du Gouverneur général, du Premier ministre et des ministres du MAECI.

Communiquer aux Canadiens l'importance du rôle que joue le Canada dans le monde, les dimensions internationales des priorités gouvernementales ainsi que le rôle du Ministère et les services qu'il rend aux Canadiens.

- Collaborer étroitement avec les médias nationaux et régionaux pendant que le Canada siègera au Conseil de sécurité de l'ONU.
- Contribuer à la planification et à la mise en oeuvre d'un processus de participation des citoyens aux prochaines discussions sur la libéralisation du commerce.
- Évaluer, sélectionner et financer de 400 à 500 projets culturels à l'étranger.
- Orienter la programmation culturelle de la nouvelle chancellerie à Berlin afin d'assurer l'intégration des activités culturelles et des activités de la mission.
- Consulter les missions et leur communiquer des renseignements en vue de promouvoir les événements culturels canadiens auprès des publics locaux.
- Mettre sur pied un comité consultatif interne d'Internet en vue d'améliorer l'utilité publique du Ministère et sa présence effective sur Internet.

- Participer au pavillon « Le Canada et le monde », que la Commission de la capitale nationale se propose d'installer aux chutes Rideau pour en faire un centre d'interprétation destiné à renseigner les touristes sur les réalisations du Canada dans le monde.
- Lancer un programme exhaustif et proactif de communication avec les médias, qui sera notamment axé sur les médias ethniques et communautaires et qui comportera la tenue de points de presse réguliers par les ministres du MAECI à l'intention des journalistes spécialisés en politique et en commerce international.
- Créer un site Internet ayant pour thème les ressources éducatives, sur le Rescol, afin de stimuler un intérêt pour les relations internationales du Canada.
- Publier une revue de politique étrangère (trimestrielle) et un bulletin de commerce international (bimestriel) destinés à mieux renseigner le grand public et le milieu des exportateurs sur le commerce international et les relations étrangères du Canada.
- Élaborer des stratégies de communication en vue de marquer le cinquième anniversaire de l'ALENA.
- Se préparer en vue des consultations culturelles avec la France prévues à l'automne 1999.
- Organiser une série de manifestations intitulée « Forger des liens avec les Canadiens » par le truchement d'un programme de conférences faisant appel à la participation des chefs de mission et des hauts fonctionnaires et par la mise sur pied du Programme des citoyens ambassadeurs. Ce dernier permettra de mettre en correspondance, avec des organisations de la société civile, des Canadiens ordinaires choisis pour leur participation à des activités internationales (maintien de la paix, surveillance des élections, etc.).
- Organiser des kiosques d'information électronique dans certains bureaux des passeports régionaux au Canada afin que le public ait un meilleur accès aux informations sur le rôle du Canada dans le monde.

Promouvoir des liens éducatifs et universitaires internationaux.

- Internationaliser l'enseignement supérieur par le maintien et l'élargissement des cadres d'échanges bilatéraux et multilatéraux universitaires et institutionnels; promouvoir le Canada en tant que pays où il peut être intéressant d'étudier pour des étudiants étrangers; élaborer de nouvelles façons de faciliter les liens internationaux et coopérer avec les gouvernements provinciaux et d'autres gouvernements à la promotion des intérêts du Canada sur la scène internationale.

Promouvoir l'unité nationale.

- Collaborer avec les gouvernements provinciaux et territoriaux selon l'esprit qui caractérise Équipe Canada.
- Veiller à ce que les intérêts des gouvernements provinciaux soient pleinement pris en compte dans les décisions touchant à la position du Canada sur les questions qui les concernent.
- Promouvoir l'identité canadienne et l'attachement au Canada auprès des Canadiens et des Canadiennes, en leur faisant mieux connaître le rôle que joue le Canada à l'étranger.
- Veiller à ce que les gouvernements étrangers soient au fait de la souplesse et de l'évolution du fédéralisme canadien, ainsi que de l'importance du rôle international soutenu que joue un Canada fort et uni.

Dispenser des services d'information à l'ensemble des Canadiens.

- Rationaliser le processus de réponse aux demandes de renseignements émis en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*.
- Rationaliser le processus de réponse à la correspondance ministérielle.

Résultats escomptés

Compréhension publique accrue, au Canada et à l'étranger, des politiques et positions du Canada.

- Soutien accordé au ministre du Commerce international en matière de communication stratégique lors des prochains entretiens sur la libéralisation du commerce, en vue de mieux informer la population canadienne.
- Couverture exhaustive et équilibrée des activités du Ministère et meilleure compréhension des politiques du Ministère, aux échelons national et régional.
- Publication trimestrielle de la revue de politique étrangère *Canada World View/Canada-Regard sur le monde*, destinée au grand public; cette revue contribuera à faire mieux comprendre la politique étrangère canadienne, les grands dossiers de politique étrangère ainsi que les services offerts par le Ministère.
- Préparation et diffusion de cahiers de presse, de communiqués et de documents d'information publics destinés à renseigner la population canadienne sur l'ALENA.
- Amélioration du Programme des conférenciers et mise en oeuvre du Programme des citoyens ambassadeurs.
- Meilleure sensibilisation des étrangers aux points forts du fédéralisme canadien.

Sensibilisation de l'opinion publique internationale étrangère au Canada et à ses réalisations, par des manifestations d'ordre culturel ou universitaire.

- Couverture médiatique étrangère et accueil d'auditoires en salle à l'occasion de quelque 4 000 manifestations culturelles canadiennes destinées à présenter aux étrangers l'excellence et la créativité des artistes canadiens.

Accroissement des exportations de produits et services culturels et éducatifs, y compris le choix du Canada comme destination pour les touristes et les étudiants étrangers.

- Production de renseignements commerciaux de qualité sur cinq marchés à l'intention d'entreprises canadiennes; augmentation du nombre d'exportateurs actifs dans l'industrie culturelle canadienne et pénétration de nouveaux marchés par environ 150 entreprises.
- Poursuite et renforcement de la coopération dans l'enseignement supérieur, la recherche et la formation entre le Canada, le Mexique et les États-Unis, et entre le Canada et l'UE.
- Acceptation, par les provinces, de la valeur du rôle que joue le gouvernement fédéral dans l'internationalisation de l'enseignement supérieur, grâce à des réseaux universitaires et à la commercialisation de produits et de services éducatifs.
- Assistance à l'exportation de produits et de services éducatifs canadiens évalués à plus de 2,3 milliards de dollars annuellement et incitation des étudiants étrangers à venir en grand nombre au Canada (une centaine de milliers par an), notamment grâce à l'ouverture de points de service spécialisés en Europe, en Amérique latine et au Moyen-Orient.
- Augmentation du nombre de jeunes Canadiens participant à des programmes d'échange jeunesse.

Services à la haute direction.

- Amélioration du temps de réponse dans le traitement des demandes formulées en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*.
- Amélioration des réponses à la correspondance ministérielle.

Services ministériels

Dépenses prévues (en millions de \$)

	Prévisions des dépenses 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002
Dépenses brutes	322,7	303,7	296,1	247,9
<i>Moins : recettes à valoir sur le crédit</i>	10,3	12,3	12,3	12,3
<i>Moins : recettes portées au Trésor</i>	50,4	50,8	30,8	30,8
Total des recettes	60,7	63,1	43,1	43,1
Total des dépenses nettes	262,0	240,6	253,0	204,8

Note :

La prévision des dépenses de 1998-1999 dépasse les dépenses prévues pour les années subséquentes, surtout en raison de la réduction des dépenses au titre de l'acquisition et de la construction d'immeubles et au titre des projets visant à préparer les systèmes informatiques du Ministère à franchir le cap de l'an 2000.

Objectif

L'objectif de ce secteur d'activité consiste à permettre au ministre de s'acquitter de sa mission et d'atteindre ses objectifs grâce à la prestation de services de soutien présentant un bon rapport coût-efficacité.

Contexte

La mise en oeuvre d'une stratégie en matière de ressources humaines constitue la grande priorité de l'heure pour ce secteur d'activité. Les changements destinés à améliorer le rendement et la gestion des ressources humaines du Ministère découlent de nombreux facteurs, dont les suivants : modernisation de la fonction publique; plusieurs années marquées par des réductions d'effectifs; fin du gel des salaires dans la fonction publique; augmentation des taux d'attrition parmi les agents du service extérieur et nécessité de dispenser une nouvelle formation et un nouvel ensemble de compétences au personnel en vue de permettre au Ministère de progresser dans sa mission. Les normes de service et la consultation des employés demeureront au premier plan de la mise en oeuvre des nouvelles stratégies. Un groupe de travail, chargé d'envisager à l'horizon de cinq à dix ans, ce que sera « le milieu de travail de demain » essaie de deviner les défis qui se poseront à nous.

L'augmentation rapide du volume des communications internes exige un meilleur accès à l'information et une meilleure gestion de la technologie. Le projet de renouvellement du SIGNET nous permettra de disposer d'un matériel et de logiciels plus fiables, adaptés au passage à l'an 2000, à l'administration centrale et dans nos missions. La préparation au passage à l'an 2000 sera assortie de plans d'urgence, au Canada et à l'étranger, afin de nous permettre de réagir aux risques que posent les problèmes informatiques. Le projet MITNET 2000 bénéficiera des nouveaux contrats conclus pour le réseau de transmission voix-données. Enfin, la mise en service du Système de gestion intégrée (SGI) préparera le Ministère à la mise en oeuvre du système de comptabilité d'exercice, en 2001.

L'évolution de la situation politique de par le monde nécessite des rajustements des plans d'investissement à long terme, notamment aux modalités de la réouverture des missions de Kinshasa et de Lagos, et de la réinstallation à Berlin de la grande mission de Bonn. L'incertitude économique en Asie a compliqué nos décisions d'investissement et de

désinvestissement dans le domaine de l'immobilier. Nous avons amélioré notre système de gestion de projets afin de tenir compte des changements technologiques et de permettre un meilleur suivi des dépenses. Les projets d'immobilisation sont examinés avec soin par rapport aux objectifs de développement durable. Nous avons émis une série de lignes directrices sur les superficies d'occupation des logements du personnel afin d'optimiser nos ressources et de simplifier l'administration.

Des projets récents, décidés à l'extérieur du Ministère, comme la modernisation de la fonction de contrôleur et le transfert des activités de dotation, contraignent le Ministère à améliorer sa planification opérationnelle ainsi que les aspects qui en découlent, soit la vérification, l'évaluation et le compte rendu de sa performance. Il lui faudra notamment dispenser une formation en planification opérationnelle, comptabilité d'exercice et exploitation des systèmes de gestion de l'information aux cadres chargés de prendre des décisions en matière d'affectation des ressources.

Afin de répondre à ces responsabilités en matière de sécurité et de sûreté, le Ministère doit absolument continuer d'administrer un programme de formation et de sensibilisation à la sécurité afin de faire comprendre et accepter les principes de la sécurité et du renseignement. Confronté à une explosion de dispositifs techniques qui favorisent l'espionnage et une augmentation de la criminalité, de même qu'à un terrorisme potentiel dans des régions où les intérêts canadiens sont en jeu, le Ministère doit cerner la multitude des menaces pesant sur les missions et le personnel à l'étranger et au Canada. Il doit maintenir une capacité technologique et humaine pour contrer ce genre de menace et il doit aussi définir ce que sont pour lui des risques acceptables. Les dommages causés à notre chancellerie de Nairobi, à l'occasion du récent attentat à la bombe contre l'ambassade des États-Unis, nous rappellent que la sécurité personnelle doit demeurer notre priorité absolue. Le volume de renseignements délicats traités par le Ministère exige un resserrement des mesures de sécurité afin d'éviter que ne soient compromis nos accords en matière d'échange d'informations, conclus avec d'autres organismes gouvernementaux canadiens et étrangers. La présence en plus grand nombre, dans nos missions, d'employés recrutés sur place, les nouvelles technologies de communication, les nouveaux logiciels et l'accroissement de la menace associée au ralentissement de l'économie mondiale constituent autant de nouvelles pressions qui s'exercent sur le Ministère.

Stratégies et activités clés

Mettre en oeuvre la stratégie en matière de ressources humaines.

- Appliquer la Norme générale de classification (NGC).
- Lancer le Programme de perfectionnement du service extérieur (PPSE).
- Assister le Conseil du Trésor dans la négociation des directives révisées du service extérieur.
- Revoir les profils de compétence et le mode de permutation au Ministère.
- Offrir de meilleures possibilités de progression professionnelle au personnel non permutant.

Améliorer les systèmes de gestion et de technologie de l'information.

- Renouveler le réseau mondial de communications (SIGNET), veiller à ce que les systèmes du Ministère soient prêts à franchir le cap de l'an 2000, et évaluer et tenir à jour des plans d'urgence, à l'administration centrale et dans les missions.
- Mettre en oeuvre le nouveau système de gestion intégrée dans les missions.

Se concentrer sur la fonction d'intendance et renforcer la fonction de contrôleur.

- Renforcer le système de planification opérationnelle afin d'améliorer le degré de responsabilité dans les missions et à l'administration centrale.
- Dispenser une meilleure formation dans le domaine de la planification opérationnelle et dans les procédures et les contrôles financiers.
- Revoir le cadre de planification, de rapport et de responsabilisation (CPRR) pour cerner les secteurs d'activité secondaires et mieux évaluer la performance.
- Administrer un programme de vérification et d'examen permanent, au niveau de l'administration centrale et dans les missions, et en rendre compte au Parlement.
- Se préparer au passage au système de comptabilité d'exercice, notamment en ce qui concerne le programme des biens immobiliers.

Gestion des biens et du matériel.

- Formuler une stratégie d'entretien et d'investissement à longue échéance afin de faire face aux coûts croissants d'entretien et de régler les problèmes de santé et de sécurité dans les immeubles, aux remplacements potentiels et à l'augmentation de la charge de travail due au vieillissement des propriétés.
- Revoir les textes d'application de l'accord d'offre permanente en immobilier afin d'accélérer la prise de décision en matière d'approvisionnement et de rentabiliser les ressources.

Sécurité et sûreté.

- Protéger le personnel du Ministère, ses actifs et les renseignements qui y circulent par l'adoption d'un plan de reprise des activités en cas d'urgence due à des problèmes informatiques lors du passage à l'an 2000 ou à quelque autre menace.

Résultats escomptés

Prestation efficace et efficiente de services à la satisfaction des clients, en tenant compte des contraintes financières, juridiques et politiques.

- Mise en oeuvre de la Norme générale de classification (NGC) pour tous les groupes d'employés.
- Élaboration d'un programme de perfectionnement du service extérieur.
- Élaboration et mise en oeuvre d'un plan d'équité en matière d'emploi conforme à la nouvelle législation.
- Mise en oeuvre et administration des directives révisées du service extérieur.
- Mise en oeuvre, suivie d'une période de transition, d'un nouveau réseau de communications conforme à l'an 2000 (SIGNET) d'ici le 1^{er} janvier 2000.
- Vérification de la performance et préparation d'avis relatifs à divers programmes et centres internes de coûts (p. ex. : les initiatives de gestion du rendement, les activités de développement durable du Ministère, le Centre international des études canadiennes; le Centre canadien pour le développement de la politique étrangère; le Service des délégués commerciaux; le Programme consulaire; la préparation au passage à l'an 2000; le système de gestion de l'information sur le personnel PeopleSoft; les pratiques de recouvrement des coûts; la sécurité physique; les services au corps diplomatique étranger; les programmes offerts dans certaines missions).

- Achèvement de grands projets d'immobilisations, comme la construction de chancelleries (à Beijing, Genève et Kingston) et de logements du personnel (à New Delhi et à Tokyo), et lancement de deux projets de construction de chancellerie (à Varsovie et à Nairobi); relocalisation de nos missions à de nouvelles installations louées à Lisbonne, Prague, Berlin et Sao Paulo.
- Élaboration et mise en oeuvre, dans toutes les missions, d'une stratégie d'entretien et d'investissement à long terme (plan de travail intégré en immobilisations) pour faire face aux coûts croissants de maintenance, tenir compte des lignes directrices révisées relatives aux superficies d'occupation et rationaliser la gestion des logements du personnel.

Prestation de services aux autres ministères

Dépenses prévues (en millions de \$)

	Prévisions des dépenses 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002
Dépenses brutes	198,9	211,1	211,2	211,2
<i>Moins</i> : recettes à valoir sur le crédit	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Moins</i> : recettes portées au Trésor	0,0	0,0	0,0	0,0
Total des recettes	0,0	0,0	0,0	0,0
Total des dépenses nettes	198,9	211,1	211,2	211,2

Objectif

L'objectif de ce secteur d'activité consiste à donner à d'autres ministères les moyens de mettre en oeuvre leurs programmes à l'étranger par la prestation de services de soutien ayant un bon rapport coût-efficacité.

Contexte

La satisfaction des besoins des autres ministères représente une composante de plus en plus importante des opérations du Ministère à l'étranger, puisque nous partageons nos locaux avec d'autres services fédéraux dans 131 de nos 160 missions. Cette année, la Société pour l'expansion des exportations a été ajoutée à notre liste de clients. Quelque 575 employés venant du Canada et 1 275 autres recrutés sur place exécutent des programmes d'autres ministères à l'étranger. Les fluctuations annuelles de leurs exigences de programme ajoutent une incertitude ainsi qu'une certaine tension sur le plan des coûts d'administration des biens immobiliers et des services du Ministère. Comme les dépenses nettes prévues au titre des services offerts aux autres ministères représentent environ un tiers du budget total de fonctionnement de nos missions, ce secteur d'activité différencie ces derniers services de ceux offerts aux autres secteurs d'activité du Ministère. Comme dans de nombreuses missions les conditions locales sont beaucoup plus difficiles qu'au Canada ou entraînent des coûts très supérieurs, ce secteur d'activité offre également des services de soutien qui ne sont pas dispensés aux employés au Canada, ce qui permet aux autres ministères d'être mieux en mesure de réaliser leurs objectifs de programme.

Stratégies et activités clés

Dispenser un soutien efficace aux autres ministères dans nos missions à l'étranger.

- Améliorer les systèmes de gestion et de technologie de l'information servant les missions.
- Mettre en place des normes de service et des modalités de consultation afin de mieux servir les autres ministères.

Résultats escomptés

Prestation efficace et efficiente de services à la satisfaction des clients, en tenant compte des contraintes financières, juridiques et politiques.

- Nouvelle entente de services communs assortie de normes de services claires donnant lieu à une formule de calcul normalisée et plus équitable des contributions exigées au titre du partage des coûts de développement et de partage de locaux avec d'autres ministères, notamment en ce qui concerne les grands projets immobiliers.
- Repérage plus précoce des initiatives de programmes des autres ministères dans les missions et amélioration de la planification en réaction à ces initiatives.

Services de passeport

Dépenses prévues (en millions de \$)

	Prévisions des dépenses 1998–1999	Dépenses prévues 1999–2000	Dépenses prévues 2000–2001	Dépenses prévues 2001–2002
Dépenses brutes	72,2	52,6	54,3	54,3
Moins : recettes à valoir sur le crédit	57,1	54,3	55,6	55,6
Moins : recettes portées au Trésor	0,0	0,0	0,0	0,0
Total des recettes	57,1	54,3	55,6	55,6
Total des dépenses nettes/(recettes)	15,1	(1,6)	(1,3)	(1,3)

Les totaux peuvent ne pas s'accorder en raison de l'arrondissement.

Note :

Les dépenses brutes prévues pour 1998–1999 sont élevées à cause de l'inclusion de 15 millions de dollars au titre de la mise en oeuvre du système automatisé de production des passeports (IRIS) et 4,4 millions de dollars pour la carte passeport.

Objectif

L'objectif de ce secteur d'activité consiste à fournir aux citoyens canadiens des titres de voyage respectés dans le monde entier et de leur dispenser des services qui correspondent aux normes de service établies ou les dépassent.

Contexte

La sécurité et l'intégrité du processus de délivrance des passeports et du document lui-même sont des dimensions essentielles de l'activité générale du Bureau des passeports. Ce dernier produira plus de 1,6 million de titres de voyage sûrs en 1999–2000, soit une augmentation de quelque 2,5 % par rapport à la production prévue pour 1998–1999 et une augmentation annuelle soutenue d'au moins 2,5 % jusqu'à 2001–2002. La mondialisation de l'économie a accru la demande de passeports émanant du personnel d'entreprises canadiennes. Le désir accru qu'ont les Canadiens de posséder un passeport, même pour de brefs déplacements aux États-Unis, est un autre facteur qui a contribué à l'augmentation de 2,5 %, sans compter que les Canadiens âgés sont davantage en mesure de voyager pour agrément que par le passé. Afin de faire face à l'augmentation prévue de la demande de titres de voyage, le Ministère mettra sur pied un système automatisé de production des passeports en 1999–2000. Il étendra ses points de service en concluant des alliances stratégiques avec des partenaires extérieurs. En outre, il continuera d'assurer la sécurité des titres de voyage produits.

Stratégies et activités clés

Diversification des modes de prestation des services.

- Amélioration des services à la clientèle au Bureau des passeports par la quête active de contrats de partenariat destinés à étendre les services dans les régions où le Bureau des passeports n'est pas encore présent et par la prestation d'un service à guichet unique en collaboration avec d'autres ministères ou d'autres ordres de gouvernement.

Technologie.

- Un système de production automatisée (IRIS) sera mis en oeuvre en 1999–2000. Il permettra de saisir, d'archiver et de numériser les images. Il comportera en outre une capacité de consultation automatique des données, de renouvellement automatique des passeports et de production de cartes en remplacement ou en complément des livrets. Les passeports sont actuellement produits manuellement.

Refonte des procédures de demande de passeport.

- Le Bureau des passeports mettra en circulation de nouveaux formulaires de demande de passeport qui seront simplifiés.

Résultats escomptés

Des titres de voyage reconnus internationalement et des services à la clientèle qui correspondent aux normes de service établies ou qui les dépassent.

- Augmentation du nombre de points de service pour les Canadiens grâce à la mise en place d'autres mécanismes de prestation des services, notamment auprès de la Société canadienne des postes et d'autres organisations qui seront en mesure d'accepter et de vérifier les demandes de passeport.
- Les formulaires de demande simplifiés serviront les Canadiens car ils permettront de réduire le fardeau administratif associé au traitement de ces titres de voyage.
- La mise en service du nouveau système de production automatisé (IRIS) permettra d'améliorer l'efficacité du Bureau des passeports et de produire des titres de voyage davantage compatibles avec les normes internationales.
- Un service accéléré de production des titres de voyage, offert sans coût supplémentaire, favorisera les déplacements de dernière minute, pour affaires ou pour agrément.

C. Rapport consolidé

Tableau des Initiatives législatives et réglementaires

Législation et réglementation	Résultats escomptés
<p>La liste des marchandises d'exportation contrôlée (LMEC) a été rendue conforme à la <i>Loi sur les licences d'exportation et d'importation</i>.</p> <p>Veiller à ce que le Canada soit en mesure de répondre à ses engagements et obligations au titre des divers régimes de contrôle des exportations, en contrôlant l'exportation des technologies et des marchandises délicates au moyen d'un système de licences d'exportation.</p>	<p>Preuve de l'attachement du Canada aux régimes de contrôle des exportations et à la lutte contre la prolifération des divers types d'armement; administration efficace des contrôles à l'exportation visant à lutter contre la prolifération des armes.</p>

Stratégies de développement durable

La stratégie de développement durable du Ministère, *Action 2000*, a été déposée à la Chambre des communes le 10 décembre 1997. Le Ministère est maintenant résolu à intégrer la croissance économique, le développement social et la protection de l'environnement dans toutes ses activités de politique extérieure, et à progresser sur les trois fronts.

Action 2000 comporte quatre grands objectifs :

- contribuer à la croissance économique et à la prospérité;
- instaurer la paix et la sécurité;
- présenter les valeurs et la culture canadienne qui sous-tendent les valeurs sociales;
- faire faire un virage écologique au Ministère, dans son fonctionnement.

Les 52 points du programme d'action, qui sont tous assortis d'indicateurs repères, sont reliés à ces quatre objectifs.

Mise en oeuvre

Le Ministère assure un suivi systématique des progrès réalisés au titre d'*Action 2000* et il rendra compte aux six mois des résultats qu'il se sera précédemment engagé à atteindre. Les rapports d'étape seront versés sur notre site Internet du Développement durable (voir <http://www.dfait-maeci.gc.ca/sustain/commiss/draft-f.asp>). Nos missions à l'étranger sont maintenant tenues de soumettre des plans environnementaux faisant état des résultats atteints dans ce domaine. Le Ministère continuera de perfectionner le mécanisme de rapport et les indicateurs repères.

Priorités d'avenir

En décembre 2000, le Ministère doit déposer sa deuxième stratégie de développement durable. L'année prochaine sera consacrée à la préparation d'un plan de communication et de consultation, au parachèvement de l'ébauche de stratégies ainsi qu'aux premières étapes d'un examen et d'une série de consultations sur la façon dont il se sera acquitté de ses engagements énoncés dans *Action 2000*. Par la même occasion, il cernera les nouvelles initiatives à entreprendre. Voici quelques-uns des grands indicateurs déterminés jusqu'ici :

Croissance et prospérité économique.

- En collaboration avec Environnement Canada, assurer la mise en oeuvre du Programme d'action pour des villes écologiquement viables, ainsi que de l'Accord de libéralisation des produits et services environnementaux, à la suite des engagements pris par les dirigeants des pays de l'APEC.
- Coordonner la position du gouvernement relativement à l'Initiative des villes écologiquement viables élaborée sous les auspices de la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie.
- Oeuvrer à l'élaboration de pratiques et de procédures organisationnelles relativement aux activités de l'Organisation des États américains, de manière à intégrer les valeurs, les méthodes et les pratiques de développement durable, tout en siégeant au groupe de travail spécial sur la modernisation et le renforcement de l'OEA.
- Faire pression sur la Banque européenne pour la reconstruction et le développement afin qu'elle prépare une évaluation environnementale des incidences de ses décisions de financement sur le développement économique et social en Europe de l'Est.

Consolidation de la paix et de la sécurité.

- Élaborer, contrôler et évaluer les initiatives de consolidation de la paix à financer en collaboration avec l'ACDI. Le Fonds de consolidation de la paix vise principalement les projets à l'étranger devant être essentiellement réalisés par des ONG, des universités et d'autres organismes du secteur non gouvernemental. Cette année, l'objectif consistera à financer une série de projets novateurs, devant être mis en oeuvre par des organismes canadiens ou étrangers; ces projets constitueront une réponse rapide aux problèmes constatés sur place, réponse qui contribuera effectivement à la paix et à la réconciliation dans les pays touchés par la guerre.

Valeurs et culture canadiennes au service des valeurs sociales.

- Coordonner la participation du Canada à la prochaine séance spéciale de l'ONU (en l'an 2000) qui sera consacrée à un examen quinquennal du Sommet mondial pour le développement social.

Écologisation des opérations du Ministère.

- Mettre en oeuvre le système de gestion environnementale du Ministère d'ici la fin de l'an 2000.
- Élaborer des programmes de formation et des séances de sensibilisation sur le thème du développement durable, de l'évaluation des politiques stratégiques et d'autres questions pertinentes, à l'intention des chefs de mission, des directeurs, des agents de premier échelon, des agents administratifs des missions et des responsables de la gestion mobilière. Les modules de formation devront être également accessibles par le biais du campus virtuel, sur l'Intranet du Ministère.



SECTION IV RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Tableau 1.0 Autorisations de dépenser (en milliers de \$)

Crédit	Budget principal des dépenses 1999–2000	Budget principal des dépenses 1998–1999
1 Dépenses de fonctionnement	869 966	809 752
5 Dépenses en capital	87 690	81 661
10 Subventions et contributions	312 367	288 570
(S) Ministre des Affaires étrangères – traitement et allocation pour automobile	49	49
(S) Ministre du Commerce international – traitement et allocation pour automobile	49	49
(S) Paiements en vertu de la <i>Loi sur la pension spéciale du service diplomatique</i>	250	250
(S) Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	82 883	80 532
(S) Fonds renouvelable des passeports	(1 635)	119
Total	1 351 619	1 260 982

Notes sur tableau 1.0

Le budget principal des dépenses du Ministère pour 1999–2000 se chiffre à 1 351,6 millions de dollars, ce qui représente une augmentation nette de 90,6 millions de dollars par rapport à l'année précédente.

Les principaux changements sont les suivants :

- Augmentation de 34,9 millions de dollars à cause de l'inflation à l'étranger et des pertes de change, le tout étant lié aux opérations du Ministère à l'étranger.
- Augmentation de 20,3 millions de dollars des cotisations du Canada aux organismes internationaux.
- Augmentation de 14,5 millions de dollars au titre des salaires du personnel engagé sur place par nos missions à l'étranger.
- Augmentation de 8,5 millions de dollars découlant des transferts de Citoyenneté et Immigration Canada, du ministère de la Défense nationale et du ministère des Finances, au titre de l'augmentation du coût des opérations à l'étranger.
- Augmentation de 7,9 millions de dollars due aux augmentations salariales accordées au titre de conventions collectives signées récemment.
- Augmentation de 7,9 millions de dollars au titre des initiatives devant permettre de réagir aux risques que les Canadiens courent dans les pays étrangers mal préparés au passage à l'an 2000.
- Augmentation de 6,5 millions de dollars due au fait qu'il a fallu s'assurer que les systèmes essentiels pour l'exécution de la mission du Ministère sont adaptés au passage à l'an 2000.
- Augmentation de 6,2 millions de dollars due à une augmentation de la charge de travail du Ministère.
- Augmentation de 5 millions de dollars rendue nécessaire par la communication des messages hautement prioritaires du gouvernement canadien sur des questions de politique étrangère, à des auditoires canadiens et étrangers.
- Augmentation de 1,4 million de dollars versés au Fonds canadien pour l'action antimines.
- Diminution de 8,8 millions de dollars reflétant la temporisation des fonds associés à la participation du Ministère aux initiatives Emploi-jeunesse.
- Diminution de 5,7 millions de dollars des quotes-parts du Canada aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies; cette diminution découle essentiellement d'une révision de la part des coûts attribuée au Canada.
- Diminution de 4,2 millions de dollars découlant du transfert, à la Commission canadienne de tourisme, du programme de tourisme à l'étranger.
- Diminution de 3,8 millions de dollars découlant d'une réduction des cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés.

Tableau 2.1 Structure organisationnelle

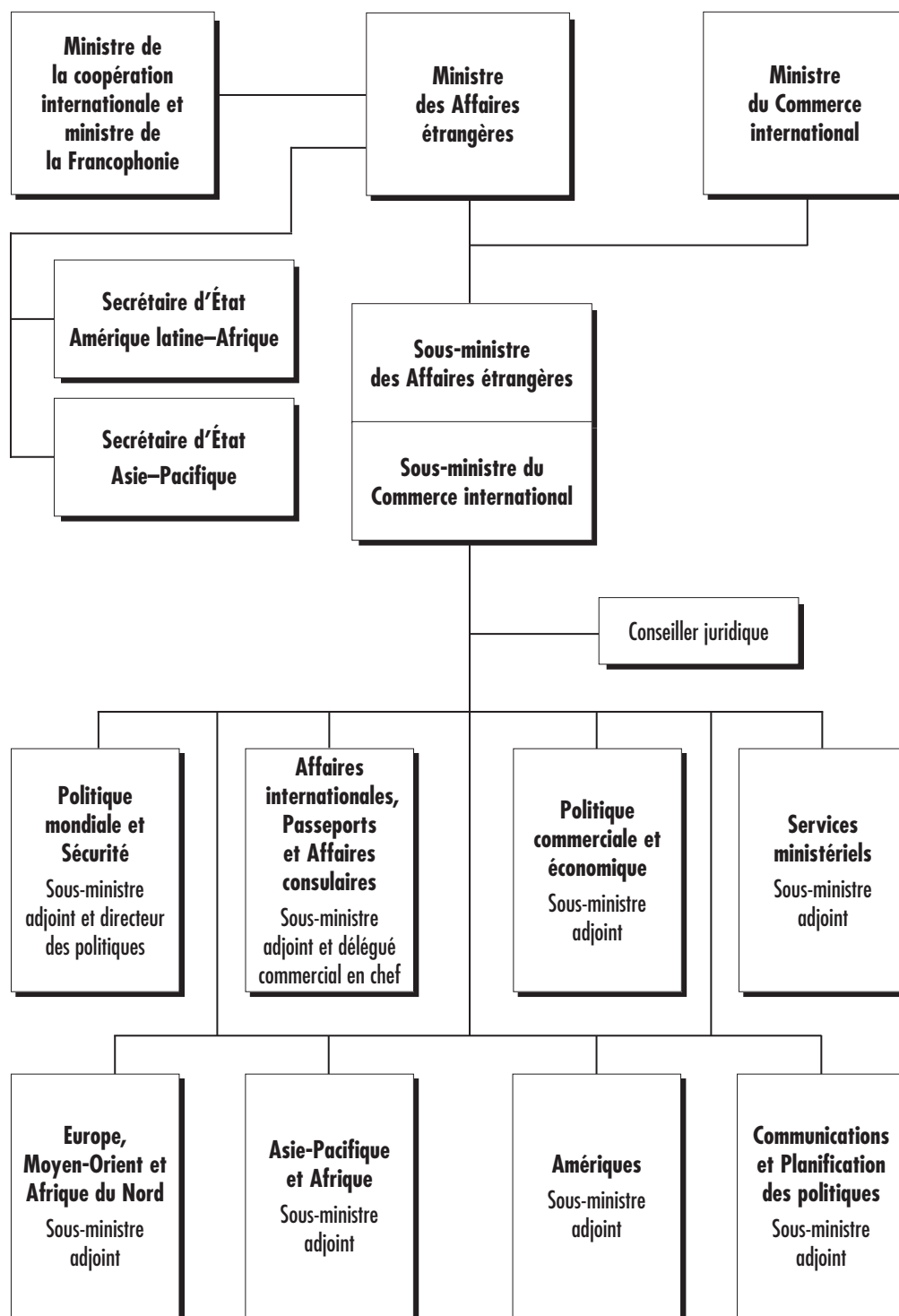


Tableau 2.2 Missions diplomatiques du Canada à l'étranger, par région

Afrique	Moyen-Orient, Afrique du Nord et États du Golfe	Asie du Nord et bordure du Pacifique	Asie du Sud et du Sud-Est
Abidjan	Abou Dhabi	Beijing	Bandar Seri Begawan
Abuja	Alger	Canberra	Bangkok
Accra	Amman	Chongqing	Colombo
Addis Ababa	Beyrouth	Fukuoka	Dhaka
Bamako	Damas	Guangzhou	Djakarta
Conakry	Koweït	Hong Kong	Hanoi
Dakar	Le Caire	Nagoya	Ho Chi Minh-Ville
Dar-es-Salaam	Rabat	Osaka	Islamabad
Harare	Riyad	Pusan	Kuala Lumpur
Kinshasa	Téhéran	Séoul	Manille
Lagos	Tel Aviv	Shanghai	Mumbai
Libreville	Tunis	Sydney	New Delhi
Lusaka		Tokyo	Phnom Penh
Nairobi		Wellington	Singapour
Ouagadougou			
Pretoria			
Yaoundé			
Amérique latine et Antilles	Europe de l'Ouest	Europe centrale, orientale et méridionale	États-Unis
Bogotá	Bruxelles	Almaty	Atlanta
Brasília	Copenhague	Ankara	Boston
Bridgetown	Dublin	Athènes	Buffalo
Buenos Aires	Helsinki	Belgrade	Chicago
Caracas	La Haye	Berlin	Dallas
Guatemala	Lisbonne	Berne	Detroit
Georgetown	Londres	Bonn	Los Angeles
Kingston	Madrid	Bucharest	Miami
La Havane	OCDE (Paris)	Budapest	Minneapolis
Lima	Oslo	Düsseldorf	New York
México	OTAN (Bruxelles)	Hambourg	ONU (New York)
Montevideo	Paris	Kyiv	OEA (Washington)
Panamá	Riga	Milan	Seattle
Port-au-Prince	Stockholm	Moscou	Washington
Port of Spain	UE (Bruxelles)	Munich	
Quito	UNESCO (Paris)	ONU/OMC (Genève)	
San José		ONU (Vienne)	
Santiago		Prague	
São Paulo		Rome	
		St-Pétersbourg	
		Sarajevo	
		Varsovie	
		Vatican	
		Vienne	
		Zagreb	

L'Administration centrale du Ministère est située à Ottawa, mais ses activités s'étendent à travers le Canada par l'intermédiaire des bureaux de passeports locaux et régionaux et du réseau régional de délégués commerciaux. À l'extérieur du Canada, le Ministère agit par l'intermédiaire de 131 missions et 29 bureaux satellites. Un certain nombre de consuls honoraires représentent également le pays à l'étranger.

Tableau 2.3 Équivalents temps plein (ETP)¹ prévus du personnel canadien, par secteur d'activité

	Prévision 1998-1999	Prévu 1999-2000	Prévu 2000-2001	Prévu 2001-2002
Promotion du commerce international	490	486	486	486
Politique commerciale et économique	453	450	450	450
Coopération et sécurité internationales	615	611	611	611
Aide aux Canadiens à l'étranger	98	97	97	97
Diplomatie ouverte	191	190	190	190
Services ministériels	1 563	1 552	1 552	1 552
Prestations de services aux autres ministères	42	42	42	42
Services de passeports	557	551	561	561
Total	4 009	3 979	3 989	3 989

1 L'utilisation des ressources humaines est mesurée ici en « équivalents temps plein »; un ETP représente une combinaison quelconque de périodes d'emploi au cours d'une année financière qui équivalent à l'emploi d'une personne à temps plein pendant toute l'année.

Tableau 2.4 Équivalents temps plein (ETP)¹ prévus du personnel recruté sur place, par secteur d'activité

	Prévision 1998-1999	Prévu 1999-2000	Prévu 2000-2001	Prévu 2001-2002
Promotion du commerce international	560	560	560	560
Politique commerciale et économique	54	54	54	54
Coopération et sécurité internationales	74	74	74	74
Aide aux Canadiens à l'étranger	188	188	188	188
Diplomatie ouverte	165	165	165	165
Services ministériels	2 058	2 053	2 053	2 053
Prestations de services aux autres ministères	1 209	1 209	1 209	1 209
Services de passeports	0	0	0	0
Total	4 308	4 303	4 303	4 303

1 L'utilisation des ressources humaines est mesurée ici en « équivalents temps plein »; un ETP représente une combinaison quelconque de périodes d'emploi au cours d'une année financière qui équivalent à l'emploi d'une personne à temps plein pendant toute l'année.

Tableau 3.1 Dépenses en capital, par secteur d'activité (millions de \$)

	Prévision des dépenses 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002
Promotion du commerce international	4,7	4,4	4,4	4,4
Politique commerciale et économique	2,7	2,3	1,6	1,6
Coopération et sécurité internationales	3,3	5,2	5,0	5,0
Aide aux Canadiens à l'étranger	1,5	1,3	1,3	1,3
Diplomatie ouverte	1,3	1,1	1,1	1,1
Services ministériels	136,6	111,6	103,8	55,6
Prestations de services aux autres ministères	6,3	6,4	6,4	6,4
Services de passeports	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	156,3	132,3	123,7	75,5

Les totaux peuvent ne pas s'accorder en raison de l'arrondissement.

Tableau 3.2 Projets d'immobilisation par secteur d'activité (en millions de \$)

	Statut	Indicateur	Coût total estimatif courant	Coût prévu jusqu'au 31 mars 1999	Dépenses prévues 1999-00	Dépenses prévues 2000-01	Dépenses prévues 2001-02	Besoins des exercices futurs
Services ministériels								
Beijing, Chine								
Achat d'un complexe diplomatique	AE	I	31,3	18,6	12,7			
Berlin, Allemagne								
Construction d'une chancellerie	AP	I	39,7	10,8	21,6	5,2	2,1	
Berlin, Allemagne								
Construction d'une résidence officielle	AE	F	6,8	3,8	3,0			
Le Caire, Egypte								
Construction d'une chancellerie	AP	F	19,6	5,8	10,3	3,5		
Caracas, Venezuela								
Achat d'une chancellerie	AE	I	14,7	10,9	3,8			
Genève, Suisse								
Construction d'une chancellerie	AE	F	21,6	17,0	4,6			
Kingston, Jamaïque								
Construction d'une chancellerie	AE	F	13,6	8,9	4,7			
Moscou, Russie								
Achats de logements pour le personnel	AP	I	4,1	2,8	1,3			
Nairobi, Kenya								
Construction d'une chancellerie	AP	I	14,9	1,9	5,3	6,8	0,9	
New Delhi, Inde								
Construction de logements pour le personnel	AP	I	4,5	0,5	4,0			
Tokyo, Japon								
Construction de logements pour le personnel	AP	F	13,9	1,9	11,2	0,8		
Varsovie, Pologne								
Agrandissement/rénovation de la chancellerie	AP	I	14,8	0,6	6,7	6,0	1,5	
Séoul, Corée								
Déménagement de la chancellerie	AP	I	1,2	0,5	0,7			
Implantation du système de gestion intégré	AE	F	16,0	15,0	1,0			
Total partiel			216,6	99,1	90,9	22,3	4,5	0,0
Services de passeports								
Carte passeport	AP	I	4,6	0,2	2,5	0,7	0,6	0,6
Total des projets d'immobilisation			221,2	99,3	93,4	23,0	5,1	0,6

Les totaux peuvent ne pas s'accorder en raison de l'arrondissement.

Catégories d'estimation des coûts

Estimation fondée (F) : cette estimation est assez précise et fiable pour permettre au Conseil du Trésor d'approuver l'objectif de coût de la phase du projet à l'étude; elle repose sur une description détaillée de tous les systèmes et de leurs composants, et tient compte de tous les objectifs et résultats attendus du projet; elle prévoit une marge appropriée pour la gestion des imprévus et des risques.

Estimation indicative (I) : il s'agit ici d'une estimation grossière de l'ordre de grandeur du projet, qui n'est pas assez précise pour justifier l'approbation, par le Conseil du Trésor, de l'objectif de coût du projet.

Niveau d'approbation du projet

Approbation préliminaire (AP) : cette autorisation donnée par le Conseil du Trésor d'entreprendre un projet en fonction des exigences opérationnelles prévues, y compris les objectifs de la phase de définition du projet et les dépenses afférentes; le ministère qui parraine un projet sollicite une AP après en avoir déterminé toute l'ampleur et estimé le coût (habituellement une estimation indicative) et après avoir établi une estimation étayée du coût de la phase de définition du projet.

Approbation effective (AE) : cette approbation des objectifs du projet par le Conseil du Trésor, y compris les objectifs relatifs à la phase d'exécution, accompagnée d'une autorisation à effectuer les dépenses nécessaires; le ministère qui parraine le projet sollicite une AE après avoir déterminé l'ampleur de l'ensemble du projet et après en avoir établi les coûts à partir d'une estimation étayée.

Tableau 4.0 Article courant de dépenses par catégorie (en millions de \$)

	Prévision des dépenses 1998–1999	Dépenses prévues 1999–2000	Dépenses prévues 2000–2001	Dépenses prévues 2001–2002
Personnel				
Traitement et salaires	362,1	365,2	364,8	364,5
Contributions aux régimes d'avantage sociaux des employés	86,6	88,1	87,9	87,9
Autres frais relatifs au personnel	69,1	69,8	69,1	69,1
	517,8	523,1	521,8	521,5
Biens et services				
Transports et communications	134,0	126,8	124,8	123,9
Information	10,7	10,1	10,0	9,9
Services professionnels et spéciaux	128,7	121,7	119,8	118,9
Locations	139,4	131,9	129,8	128,9
Services de réparation et d'entretien	59,0	55,8	54,9	54,5
Services publics, fournitures et approvisionnements	59,0	55,8	54,9	54,5
Autres subventions et paiements	5,4	5,1	5,0	5,0
	536,2	507,2	499,4	495,6
Capital				
Machines et biens d'équipement	76,1	66,3	46,8	38,0
Terrains et immeubles	80,2	66,0	76,9	37,5
	156,3	132,3	123,7	75,5
Paiements de transfert				
Subventions	26,6	27,4	25,7	25,7
Contributions	363,5	303,6	302,1	294,2
	390,1	331,0	327,8	319,9
Total des dépenses	1 600,2	1 493,7	1 472,8	1 412,5
Moins :				
Recettes à valoir sur le crédit	19,7	23,7	23,7	23,7
Recettes à valoir sur le fonds renouvelable des passeports	57,1	54,3	55,6	55,6
Dépenses nettes	1 523,4	1 415,7	1 393,5	1 333,3

Les totaux peuvent ne pas s'accorder en raison de l'arrondissement.

Tableau 5.0 Ressources du Programme par secteur d'activité pour 1999-2000 (en millions de \$)

	Fonctionnement ¹	Capital	Subventions et Contributions	Dépenses brutes prévues	Moins: Recettes à valoir sur le crédit	Dépenses nettes prévues
Promotion du commerce international	213,5	4,4	17,0	234,9	8,1	226,8
Politique commerciale et économique	92,0	2,3	26,3	120,6	0,0	120,6
Coopération et sécurité internationales	162,0	5,2	268,4	435,6	0,0	435,6
Aide aux Canadiens à l'étranger	46,3	1,3	0,0	47,5	2,2	45,3
Diplomatie ouverte	67,4	1,1	19,1	87,6	1,1	86,5
Services ministériels	191,9	111,6	0,3	303,7	12,3	291,4
Prestations de services aux autres ministères	204,8	6,4	0,0	211,1	0,0	211,1
Services de passeports	52,6	0,0	0,0	52,6	54,3	(1,6)
Total	1 030,4	132,3	331,0	1 493,6	77,9	1 415,7

Les totaux peuvent ne pas s'accorder en raison de l'arrondissement.

1 Comprennent les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés et les allocations des ministres.

Tableau 6.1 Paiements de transfert par secteur d'activité (en millions de \$)

	Prévision des dépenses 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002
Subventions				
Promotion du commerce international	0,9	2,1	2,1	2,1
Politique commerciale et économique	0,0	0,0	0,0	0,0
Coopération et sécurité internationales	7,1	5,9	5,9	5,9
Aide aux Canadiens à l'étranger	0,0	0,0	0,0	0,0
Diplomatie ouverte	18,3	19,1	17,4	17,4
Services ministériels	0,3	0,3	0,3	0,3
Prestations de services aux autres ministères	0,0	0,0	0,0	0,0
Services de passeports	0,0	0,0	0,0	0,0
Total des subventions	26,6	27,4	25,7	25,7
Contributions				
Promotion du commerce international	13,7	14,9	14,9	14,9
Politique commerciale et économique	85,7	26,3	26,3	26,3
Coopération et sécurité internationales	264,2	262,4	260,9	253,0
Aide aux Canadiens à l'étranger	0,0	0,0	0,0	0,0
Diplomatie ouverte	0,0	0,0	0,0	0,0
Services ministériels	0,0	0,0	0,0	0,0
Prestations de services aux autres ministères	0,0	0,0	0,0	0,0
Services de passeports	0,0	0,0	0,0	0,0
Total des contributions	363,5	303,6	302,1	294,2
Total des subventions et contributions	390,1	331,0	327,8	319,9

Les totaux peuvent ne pas s'accorder en raison de l'arrondissement.

Tableau 6.2 Détails des paiements de transfert par secteur d'activité (dollars)

	Prévision des dépenses 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002
Subventions				
<i>Promotion du commerce international</i>				
Subventions pour l'expansion du commerce international en Asie-Pacifique	100 000	100 000	100 000	100 000
Subventions en vertu du Programme de développement des marchés d'exportation	785 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
<i>Coopération et sécurité internationales</i>				
Fonds volontaire des Nations Unies pour les victimes de la torture	25 000	25 000	25 000	25 000
Subventions pour les mesures visant l'Asie-Pacifique	500 000	500 000	500 000	500 000
Subventions en remplacement de taxes sur les propriétés diplomatiques, consulaires et celles des organisations internationales au Canada conformément aux conditions approuvées par le gouverneur en conseil	6 578 000	5 392 000	5 392 000	5 392 000
Subventions en vue du paiement des taxes foncières et des coûts d'amélioration locale afférents aux propriétés diplomatiques secondaires au Canada	16 000	16 000	16 000	16 000
<i>Diplomatie ouverte</i>				
Subventions dans le domaine des relations avec les universités	13 290 000	13 600 000	12 700 000	12 700 000
Subventions dans le domaine des relations culturelles	4 997 000	5 494 000	4 694 000	4 694 000
Office du baccalauréat international	4 000	4 000	4 000	4 000
<i>Services ministériels</i>				
Association de la communauté du service extérieur	15 000	15 000	15 000	15 000
(L) Paiements en vertu de la Loi sur la pension spéciale du service diplomatique	250 000	250 000	250 000	250 000
Total des subventions	26 560 000	27 396 000	25 696 000	25 696 000
Contributions				
<i>Promotion du commerce international</i>				
Développement de la technologie avec l'Europe	90 000	90 000	90 000	90 000
Contributions en vertu du Programme de développement des marchés d'exportation	10 760 000	9 520 000	9 520 000	9 520 000
Contributions pour l'expansion du commerce international en Asie-Pacifique	300 000	300 000	300 000	300 000
Contributions en vertu du Programme de développement des marchés d'exportation – Investissement	2 500 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
<i>Politique commerciale et économique</i>				
Organisations internationales de produits de base (3 486 895 francs belges)	148 000	151 000	151 000	151 000
Organisation mondiale des douanes (9 167 500 francs belges)	357 000	397 000	397 000	397 000
Agence internationale de l'énergie atomique (990 547 dollars US et 66 974 926 schillings autrichiens)	9 313 000	9 863 000	9 863 000	9 863 000
Agence internationale de l'énergie (3 998 190 francs français)	906 000	1 072 000	1 072 000	1 072 000
Organisation mondiale du commerce (4 910 525 francs suisses)	4 193 000	5 285 000	5 285 000	5 285 000

Contributions (suite)

Organisation de coopération et de développement économiques (28 815 863 francs français)	6 531 000	7 724 000	7 724 000	7 724 000
Centre de l'OCDE pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement (575 054 francs français)	130 000	154 000	154 000	154 000
Agence de l'OCDE pour l'énergie nucléaire (1 500 000 francs français)	377 000	402 000	402 000	402 000
Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (560 000 francs suisses)	262 000	603 000	603 000	603 000
Secrétariat de coopération économique avec l'Asie-Pacifique (382 200 \$ US)	415 000	579 000	579 000	579 000
Entente de Wassenaar (425 820 schillings autrichiens)	50 000	53 000	53 000	53 000
Contrôles visant les exportations de bois d'oeuvre	63 000 000	0	0	0
<i>Coopération et sécurité internationales</i>				
Agence de coopération culturelle et technique des pays francophones (48 654 625 francs français)	10 680 000	13 042 000	13 042 000	13 042 000
Fondation du Commonwealth (577 150 livres sterling)	1 215 000	1 477 000	1 477 000	1 477 000
Secrétariat du Commonwealth (2 113 719 livres sterling)	5 454 000	5 410 000	5 410 000	5 410 000
Programme du Commonwealth pour la jeunesse (654 160 livres sterling)	1 407 000	1 674 000	1 674 000	1 674 000
Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (9 507 080 \$ US)	16 514 000	14 408 000	14 408 000	14 408 000
Organisation de l'aviation civile internationale (1 276 120 \$ US)	2 022 000	1 934 000	1 934 000	1 934 000
Organisation internationale du travail (10 034 400 francs suisses)	9 728 000	10 799 000	10 799 000	10 799 000
Organisation maritime internationale (182 400 livres sterling)	379 000	467 000	467 000	467 000
OTAN – administration civile (279 108 271 francs belges)	10 873 000	12 087 000	12 087 000	12 087 000
OTAN – programmes scientifiques (58 132 384 francs belges)	2 700 000	2 517 000	2 517 000	2 517 000
Activités de la francophonie internationale	992 000	792 000	542 000	542 000
Secrétariat technique permanent des conférences ministérielles de l'éducation, de la jeunesse et des sports des pays d'expression française (24 833 457 CFA)	53 000	66 000	66 000	66 000
Fonds des Nations Unies pour les populations autochtones	30 000	30 000	30 000	30 000
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (36 648 780 francs français et 4 055 700 \$ US)	15 848 000	15 970 000	15 970 000	15 970 000
Organisation des Nations Unies (34 559 800 \$ US)	45 359 000	52 375 000	52 375 000	52 375 000
Organisation mondiale de la santé (11 924 000 \$ US)	17 878 000	18 071 000	18 071 000	18 071 000
Opérations de maintien de la paix des Nations Unies (31 781 160 \$ US)	53 823 000	48 165 000	48 165 000	48 165 000
Projets et activités de développement découlant des sommets de la Francophonie	5 550 000	5 550 000	5 550 000	5 550 000
Commission préparatoire de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (4 560 559 NLG)	2 802 000	3 586 000	3 586 000	3 586 000
Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (80 387 500 schillings autrichiens)	15 833 000	10 036 000	10 036 000	10 036 000

Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international

Section IV Renseignements supplémentaires

Contributions (suite)

Non-prolifération des armes nucléaires, contrôle des armements et désarmement (408 474 \$ US)	566 000	619 000	619 000	619 000
Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (2 910 975 \$ US)	2 831 000	4 412 000	4 000 000	3 558 000
Secrétariat permanent de la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies	671 000	1 100 000	1 100 000	0
Commission interaméricaine pour la lutte contre l'abus des drogues	200 000	2 100 000	2 100 000	2 100 000
Soutien des intérêts du Canada à l'étranger	500 000	600 000	600 000	600 000
Appui de la consultation, de la recherche et de l'information sur la politique étrangère	1 363 000	1 553 000	1 553 000	1 553 000
Fonds volontaire des Nations Unies pour l'environnement	925 000	925 000	925 000	925 000
Commission du parc international Roosevelt de Campobello (650 000 \$ US)	900 000	985 000	985 000	985 000
Organisation des États américains (9 227 086 \$ US)	12 775 000	13 984 000	13 984 000	13 984 000
Conseil de mise en oeuvre de l'accord de paix (667 903 ECU)	737 000	1 192 000	1 192 000	1 192 000
Cour permanente d'arbitrage (40 080 florins)	26 000	32 000	32 000	32 000
Commission internationale d'établissement des faits (10 266 francs suisses)	11 000	11 000	11 000	11 000
Contributions pour les mesures visant l'Asie-Pacifique	1 739 000	1 669 000	1 381 000	1 381 000
Service social international Canada	60 000	60 000	60 000	60 000
L'Autorité internationale des fonds marins (160 000 \$ US)	0	242 000	242 000	242 000
Fondation canadienne pour les Amériques	200 000	0	0	0
Programme de stages internationaux pour les jeunes	7 824 325	6 400 000	6 400 000	0
Programme de consolidation de la paix	1 240 000	850 000	850 000	850 000
Fonds de lutte contre l'exploitation de la main-d'oeuvre enfantine	200 000	0	0	0
Accords environnementaux internationaux	1 768 000	1 788 000	1 788 000	1 788 000
Initiatives internationales de préparation à l'an 2000	37000	200 000	0	0
Fond canadien sur les mines antipersonnel	3 350 000	350 000	0	0
Centre de dialogue de l'université Simon Fraser	2 000 000	0	0	0
Programme relié aux Rencontres de l'Hémisphère occidental	250 000	0	0	0
Institut interaméricain pour la coopération en agriculture	4 900 000	4 900 000	4 900 000	4 900 000
Total des contributions	363 545 325	303 621 000	302 121 000	294 179 000
Total des subventions et des contributions	390 105 325	331 017 000	327 817 000	319 875 000

Tableau 6.3 Détails des contributions aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies (dollars)

	Prévision des dépenses 1998–1999	Dépenses prévues 1999–2000	Dépenses prévues 2000–2001	Dépenses prévues 2001–2002
Force intérimaire des Nations Unies au Liban	6 588 000	6 970 000	6 970 000	6 970 000
Force des Nations Unies au Moyen-Orient chargée d'observer le désengagement	1 722 000	1 711 000	1 711 000	1 711 000
Mission de vérification des Nations Unies en Angola	6 459 000	6 928 000	6 928 000	6 928 000
Mission d'observation des Nations Unies en Iraq et au Koweït	2 713 000	835 000	835 000	835 000
Mission des Nations Unies pour le référendum au Sahara Occidental	1 550 000	3 089 000	3 089 000	3 089 000
Force de protection des Nations Unies (Yougoslavie)	2 153 000	2 087 000	2 087 000	2 087 000
Force des Nations Unies à Chypre	2 713 000	1 127 000	1 127 000	1 127 000
Mission des Nations Unies à Haïti	935 000	1 461 000	1 461 000	1 461 000
Mission des Nations Unies au Libéria	1 076 000	0	0	0
Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie	1 076 000	918 000	918 000	918 000
Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan	600 000	1 085 000	1 085 000	1 085 000
Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental	11 784 000	6 678 000	6 678 000	6 678 000
Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine	9 559 000	8 974 000	8 974 000	8 974 000
Force de déploiement préventif des Nations Unies	2 670 000	1 043 000	1 043 000	1 043 000
Mission Nations Unies en République Centrafricaine	1 770 000	3 589 000	3 589 000	3 589 000
Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone	0	1 670 000	1 670 000	1 670 000
Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge	455 000	0	0	0
Total	53 823 000	48 165 000	48 165 000	48 165 000

Tableau 7.1 Détails des recettes à valoir sur le crédit (en millions de \$)

	Prévision des dépenses 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002
Foires et missions commerciales, d'investissement, et technologiques	6,0	8,0	8,0	8,0
Services de perfectionnement	5,0	5,0	5,0	5,0
Services immobiliers à l'étranger	3,3	5,2	5,2	5,2
Services consulaires spécialisés	2,2	2,2	2,2	2,2
Services de télécommunications	2,0	2,1	2,1	2,1
Centres d'éducation canadiens	1,1	1,1	1,1	1,1
Centre canadien des affaires au Mexique	0,1	0,1	0,1	0,1
Droits de passeport	57,1	54,3	55,6	55,6
Total	76,8	77,9	79,3	79,3

Les totaux peuvent ne pas s'accorder en raison de l'arrondissement.

Tableau 7.2 Détails des recettes portées au Trésor (en millions de \$)

	Prévision des dépenses 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002
Revenus locatifs des employés et de transport	14,4	14,4	14,3	14,3
Licences d'importation et d'exportation	12,9	13,4	13,9	13,9
Licences pour le bois oeuvre	83,0	83,3	83,6	0,0
Ventes d'immobilisations et d'autres biens	26,0	27,0	7,0	7,0
Droits consulaires sur les titres de voyage	40,2	41,2	42,2	43,3
Contributions remboursées en vertu du Programme pour le développement des marchés d'exportation	3,6	2,3	2,3	2,3
Redressement de dépenses des années antérieures	4,5	4,0	4,0	4,0
Prestation de services au Bureau des passeports	4,4	4,4	4,4	4,4
Autres	1,0	1,0	1,0	1,0
Total	190,0	191,0	172,8	90,2

Les totaux peuvent ne pas s'accorder en raison de l'arrondissement.

Tableau 8.0 Coût net du programme pour 1999–2000 (en millions de \$)

	Total
Dépenses brutes de programme	1 493,7
<i>Plus : services fournis sans frais</i>	
Locaux fournis gratuitement par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	16,9
Cotisations visant la part de l'employeur des primes d'assurance et les coûts payés par le Secrétariat du Conseil du Trésor	23,9
Contributions au régime d'invalidité des employés, fournies par Développement des ressources humaines Canada	0,4
Traitements et coûts connexes des services juridiques, fournis par Justice Canada	0,3
Total	41,6
Coût total du programme	1 535,2
<i>Moins :</i>	
Recettes à valoir sur le crédit	77,9
Recettes portées au Trésor	191,0
Total	268,9
Coût net du programme en 1999–2000	1 266,3
Coût net du programme en 1998–1999	1 377,7

Les totaux peuvent ne pas s'accorder en raison de l'arrondissement.

Tableau 9.1 État des opérations du fonds renouvelable du Bureau des passeports (en millions de \$)

	Prévision 1998–1999	Prévues 1999–2000	Prévues 2000–2001	Prévues 2001–2002
Recettes				
Droits perçus	57,1	54,3	55,6	55,6
Recettes divers	0,0	0,0	0,0	0,0
Total des recettes	57,1	54,3	55,6	55,6
Dépenses de fonctionnement				
Salaires et avantage sociaux	27,6	25,7	26,7	26,7
Provision pour indemnités de cessation d'emploi	0,8	0,6	0,6	0,6
Matériel de passeport et formulaires de demande	5,9	6,1	6,3	6,3
Services de passeports dans les missions à l'étranger	4,4	4,4	4,4	4,4
Locaux	3,6	3,6	3,7	3,7
Services professionnels et spéciaux	2,0	4,4	4,6	4,6
Amortissement	2,6	5,2	5,3	5,3
Fret, messageries et camionnage	2,0	2,2	2,3	2,3
Télécommunications	1,4	1,3	1,4	1,4
Imprimerie, papeterie et fourniture	1,0	0,9	0,9	0,9
Autres	3,4	2,1	2,2	2,2
Total des dépenses	54,7	56,5	58,4	58,4
Excédent / (déficit)	2,4	(2,2)	(2,8)	(2,8)

Tableau 9.2 État des variations de la situation financière du Bureau des passeports (en millions de \$)

	Prévision 1998-1999	Prévues 1999-2000	Prévues 2000-2001	Prévues 2001-2002
Recettes	57,1	54,3	55,6	55,6
Dépenses	54,7	56,5	58,4	58,4
Excédent / (déficit)	2,4	(2,2)	(2,8)	(2,8)
Ajouter les postes n'exigeant pas de sortie de fonds:				
Provision pour indemnités de cessation d'emploi	0,8	0,6	0,6	0,6
Amortissement	2,6	5,2	5,3	5,3
Total des postes n'exigeant pas de sortie de fonds	3,4	5,8	5,9	5,9
Variations des disponibilités et exigibilités	0,0	(0,2)	0,0	0,0
Activités d'investissement:				
Acquisitions des biens amortissables	(20,9)	(1,8)	(1,8)	(1,8)
Excédent de trésorerie / (besoin)	(15,1)	1,6	1,3	1,3

Tableau 9.3 Utilisation prévue du fonds renouvelable du Bureau des passeports (en millions de \$)

	Prévision 1998-1999	Prévues 1999-2000	Prévues 2000-2001	Prévues 2001-2002
Autorisation	4,0	4,0	4,0	4,0
Autorisation non-utilisée (Prélèvement) :				
Solde au 1 ^{er} avril	31,9	16,8	18,4	19,7
Excédent prévu (prélèvement)	(15,1)	1,6	1,3	1,3
Solde projeté au 31 mars	16,8	18,4	19,7	21,0

Tableau 10.0 Prêts, investissements et avances par secteur d'activité

Ce tableau n'est pas applicable à ce ministère.

Tableau 11.0 Incitatifs fiscaux

Ce tableau n'est pas applicable à ce ministère.

Tableau 12.0 Lois et règlements

Lois et règlements en vigueur

Le ministre des Affaires étrangères est le seul responsable des lois suivantes devant le Parlement :

- *Loi de mise en oeuvre de la Convention sur les armes chimiques*, L.C. 1995, ch. 25
- *Loi sur le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international*, L.R.C. 1985, ch. E-22
- *Loi sur les licences d'exportation et d'importation*, L.R.C. 1985, ch. E-19
- *Loi sur l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture*, L.R.C. 1985, ch. F-26
- *Loi sur les missions étrangères et les organisations internationales*, L.C. 1991, ch. 41
- *Loi sur la Commission de la frontière internationale*, L.R.C. 1985, ch. I-16
- *Loi du Traité des eaux limitrophes internationales*, L.R.C. 1985, ch. I-17
- *Loi d'aide au développement international (institutions financières)*, L.C. 1980-81-82-83, ch. 73
- *Loi d'aide au développement international (institutions financières)*, L.R.C. 1985, ch. 1-18
- *Loi sur les privilèges et immunités de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord*, L.R.C. 1985, ch. P-24
- *Loi sur l'interdiction de services aériens internationaux*, L.R.C. 1985, ch. P-25
- *Loi sur les mesures économiques spéciales*, L.C. 1992, ch. 17
- *Traité de paix conclus avec les pays suivants : Autriche, Allemagne*, L.C. 1919 (deuxième session), ch. 30; *Bulgarie*, L.C. 1920, ch. 4; *Hongrie*, L.C. 1922, ch. 49, L.C. 1948, ch. 71 et L.C. 1950, ch. 50, art. 10; *Italie, Roumanie, Finlande*, L.C. 1948, ch. 71 et L.C. 1950, ch. 50, art. 10; *Japon*, L.C. 1952, ch. 50; *Turquie*, L.C. 1922, ch. 49
- *Loi sur les Nations Unies*, L.R.C. 1985, ch. U-2

Les lois suivantes, confiées à la responsabilité du ministre des Affaires étrangères, sont administrées à l'extérieur du Ministère :

- *Loi sur la Fondation Asie-Pacifique du Canada*, L.R.C. 1985, ch. A-13
- *Loi sur l'Administration du pont Fort-Falls*, L.C. 1970-71-72, ch. 51
- *Loi sur le Centre international des droits de la personne et du développement démocratique*, L.R.C. 1985, ch. I-17.3, (L.R.C. 1985 (4^e supplément) ch. 54)
- *Loi sur le Centre de recherches pour le développement international*, L.R.C. 1985, ch. I-19
- *Loi de 1939 sur le contrôle, en cas d'urgence, du bassin du Lac à la Pluie*, L.C. 1939, ch. 33
- *Commission du parc international Roosevelt de Campobello*, L.C. 1964-65, ch. 19
- *Loi de mise en oeuvre du traité concernant la vallée de la rivière Skagit*, L.C. 1984, ch. 11

Certaines dispositions des lois suivantes intéressent le ministre des Affaires étrangères :

- *Loi sur les transports au Canada*, L.C. 1996, ch. 10, art. 76
- *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, L.C. 1992, ch. 37, art. 40, art. 47, art. 58
- *Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité*, L.R.C. 1985, ch. C-23, art. 13, art. 16, art. 17, art. 19
- *Loi sur la citoyenneté*, L.R.C. 1985, ch. C-29, art. 3
- *Loi sur le cabotage*, L.C. 1992, ch. 31, art. 3, art. 11
- *Code criminel*, L.R.C. 1985, ch. C-46, art. 7, art. 57, art. 477.4
- *Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels*, L.R.C. 1985, ch. C-51, art. 4, art. 17, art. 39
- *Tarif des douanes*, L.C. 1997, ch. 36, art. 51, art. 53
- *Loi sur la taxe d'accise*, L.R.C. 1985, ch. E-15, art. 68.3
- *Loi sur l'enrôlement à l'étranger*, L.R.C. 1985, ch. F-28, art. 7
- *Loi sur les mesures extra-territoriales étrangères*, L.R.C. 1985, ch. F-29, art. 2.1, art. 5
- *Loi sur les Conventions de Genève*, L.R.C. 1985, ch. G-3, art. 6, art. 9
- *Loi sur l'immigration*, L.R.C. 1985, ch. I-2, art. 116
- *Loi de 1987 sur les transports routiers*, L.R.C. 1985 (3^e supplément) ch. 29, art. 17
- *Loi sur l'entraide juridique en matière criminelle*, L.R.C. 1985 (4^e supplément) ch. 30 art. 6
- *Loi sur les océans*, L.C. 1996, ch. 31, art. 23, art. 25, art. 42, art. 44
- *Loi sur les fonds renouvelables*, L.R.C. 1985, ch. R-8, art. 4
- *Loi sur la marine marchande du Canada*, L.R.C. 1985, ch. S-9, art. 632.4
- *Loi sur l'immunité des États*, L.R.C. 1985, ch. S-18, art. 9, art. 14, art. 15

Les lois suivantes, confiées à la responsabilité du ministre du Commerce international, sont administrées à l'extérieur du Ministère :

- *Loi sur la Corporation commerciale canadienne*, L.R.C. 1985, ch. C-14
- *Loi sur l'expansion des exportations*, L.R.C. 1985, ch. E-20
- *Loi sur le pipeline du Nord*, L.R.C. 1985, ch. N-26

Certaines dispositions des lois suivantes intéressent aussi le ministre du Commerce international :

- Loi sur la mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange Canada-Chili, L.C. 1997, ch. 14, art. 1 à 8 et parties I et III
- Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange Canada-Israël, L.C. 1996, ch. 33, art. 1 à 7 et parties I et III
- Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis, L.C. 1988, ch. 65, art. 1 à 7 et parties I et V
- Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange nord-américain, L.C. 1993, ch. 44, art. 1 à 9 et parties I et III
- Loi sur les mesures spéciales d'importation, L.R.C. 1985, ch. S-15, parties I.1, et II
- Loi de mise en oeuvre de l'Accord sur l'Organisation mondiale du commerce, L.C. 1994, ch. 47, art. 1 à 7 et parties I et III

Outre les règlements pris aux termes des lois susmentionnées, les règlements suivants renferment des dispositions qui intéressent le ministre des Affaires étrangères :

- Décret sur les passeports canadiens, SI/81-86
- Règlements sur les privilèges douaniers accordés aux diplomates
- Règlements sur les marchés de l'État

Tableau 13.0 Références

Agents de liaison parlementaire

Renseignements généraux
(613) 944-0389

InfoCentre pour les Affaires étrangères et le Commerce

125, promenade Sussex
Ottawa (Ontario)
K1A 0G2

Renseignements généraux : (613) 944-4000
Numéro sans frais : 1-800-267-8376

Sites Internet

www.dfait-maeci.gc.ca
www.infoexport.gc.ca

Société pour l'expansion des exportations

151, rue O'Connor
Ottawa (Ontario)
K1A 1K3
(613) 598-2500

Commission mixte internationale

100, rue Metcalfe, 18^e étage
Ottawa (Ontario)
K1P 5M1
(613) 995-2984

Administration du pipeline du Nord

125, promenade Sussex
Ottawa (Ontario)
K1A 0G2
(613) 993-7466

Centre international des droits de la personne et du développement démocratique

63, rue de Bresoles, suite 100
Montréal (Québec) H2Y 1V7
(514) 283-6073

Service des relations avec les médias

Renseignements généraux
(613) 944-5153

Affaires réglementaires du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international

Bureau du coordonnateur des
Affaires réglementaires
125, promenade Sussex, tour A-3, pièce 368
Ottawa (Ontario) K1A 0G2

(613) 944-1831

Corporation commerciale canadienne

50, rue O'Connor
Ottawa (Ontario)
K1A 0S6
(613) 996-0034

Centre de recherches pour le développement international

250, rue Albert, C.P. 8500
Ottawa (Ontario)
K1G 3H9
(613) 236-6163

Secrétariat de l'ALENA—Section canadienne

90, rue Sparks, bureau 705
Ottawa (Ontario)
K1P 5B4
(613) 992-9388

INDEX

- Accès aux marchés, ententes bilatérales, 19
- Accès aux marchés, 19
- Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), 1, 17, 18
- Accord canado-américain sur le bois d'oeuvre, 18
- Accords de protection des investissements étrangers (APIE), 20
- Accords bilatéraux et multilatéraux, 20, 37
- Action 2000*, 50, 51
- Agence canadienne de développement international (ACDI), 20, 24, 51
- Aide aux Canadiens à l'étranger, 34-36
- An 2000, 6, 9, 34-36, 42
- Association européenne de libre-échange (AELE), 9, 19
- Autochtones, droits et intérêts, 24, 30
- Autres mécanismes de prestation des services, 49
- Autres ministères, 46

- Bureau des passeports, 48

- Campagne internationale contre les mines terrestres (CIMT), 26
- Commission mixte internationale (CMI), 23
- Commonwealth, 29, 32
- Conférence des ministres de l'Éducation du Commonwealth, 8
- Conseil de sécurité des Nations Unies, 1, 7, 8, 22, 23, 37
- Consolidation de la paix, 7, 24
- Contrôle des armements, 24, 28
- Convention d'Ottawa, 1, 26, 30
- Convention internationale sur les forêts, 25
- Coopération économique Asie-Pacifique (APEC), 19, 20
- Coopération et sécurité internationales, 22
- Corporation commerciale canadienne, 15
- Cour pénale internationale, 2, 29, 32
- Crime, 26

- Développement du commerce international (DCI), 15
- Développement durable, 31, 50
- Différends, commerce, 17
- Diplomatie ouverte, 7, 37
- Droits de la personne, 24, 27, 28

- Éducation, 39, 40
- Enfants, dossiers relatifs et droits, 25, 31
- Entente de coopération en matière de commerce et d'investissement, 19
- Ententes trilatérales, 37
- Équipe Canada Inc., 2, 15
- Équipe d'intervention rapide (Équipe volante), 14
- Exportations, 2, 3, 6, 9, 16
- Fonds monétaire international (FMI), 3
- Fonds de consolidation de la paix, 25, 51
- Force de stabilisation de l'OTAN (SFOR), 2
- Forum des gens d'affaires des Amériques, 3
- Francophonie, 29, 37
- Groupe des sept pays les plus industrialisés plus Russie (G7/G8), 1, 18, 20, 21, 37
- Initiative commerciale Canada-Union européenne (ICCU), 8, 19
- Institutions financières internationales (IFI), 18, 20, 21
- Intéressés, 7
- Internet, 37, 38
- Investissement étranger direct (IED), 13
- Le Canada dans le monde*, 5
- Libre-échange, ensemble des Amériques, 8
- Loi sur le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international*, 5
- Loi sur les licences d'exportation et d'importation (LLEI)*, 18, 50
- Loi sur l'accès à l'information*, 40, 41
- Maintien de la paix, 7, 24, 31
- Mémorandum d'accord sur le règlement des différends, 19
- Mines antipersonnel, 1, 22
- Ministres du Commerce de la ZLEA, 3, 8
- Mondialisation, 6, 7, 8, 22
- Nations Unies (ONU), 1, 26, 27, 30, 32, 51
- Organisation mondiale du commerce (OMC), 1, 8, 18-20
- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), 18, 19
- Organisation des États américains (OEA), 8, 27, 28
- Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), 1, 27, 30

Pêches, ententes, 23
Petites et moyennes entreprises (PME), 2, 14
Programme des citoyens ambassadeurs, 39
Programme des conférenciers, 40
Programme de développement des marchés d'exportation (PDME), 14
Programme du Conseil de l'Arctique, 32
Projet de renouvellement du SIGNET, 42
Projets d'immobilisations, 43
Promotion du commerce international, 13
Ressources humaines, 42, 43

Secrétariat de coordination pour l'an 2000, 9
Sécurité environnementale, 25
Sécurité, 22, 24, 27, 30, 32, 44
Sécurité des voyages, 35, 36
Service des délégués commerciaux (SDC), 2, 13
Services de base, 15
Société pour l'expansion des exportations, 15
Sommet de l'OTAN, 8
Sommet des chefs de gouvernement de la Francophonie, 8
Sommet du G8, 3, 27, 37
Stratégie canadienne pour le commerce international, 15
Système de production automatisée (IRIS), 48, 49
Système de gestion intégrée (SGI), 42, 43
Système de gestion des affaires consulaires (COSMOS), 35
Systèmes essentiels à l'exécution de la mission, 9, 19

Terrorisme, 26, 27
Traité d'interdiction des mines antipersonnel, 8, 26, 32
Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, 2
Troisième Sommet des Amériques, 8, 28

Union européenne, 22, 29
Unité nationale, 39

Vers de nouveaux horizons, initiative, 2, 14, 15
Voyager à l'étranger, 34

Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA), 3, 8, 17